

Université de Montréal

**Exploration des schèmes de pensée chez les adolescents agresseurs sexuels
au Centre de psychiatrie légale de Montréal**

Par :

Geneviève Badeau,

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Rapport de stage présenté à la faculté des études supérieures

En vue de l'obtention du grade de

Maître ès Sciences (M.Sc.) en criminologie option intervention clinique

Mars 2010

© Geneviève Badeau, 2010.

Table des matières

SOMMAIRE	3
SUMMARY	4
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	6
LE RÔLE DU CRIMINOLOGUE	9
SCHÈMES DE PENSÉE ET DÉLINQUANCE SEXUELLE : CONNAISSANCES ACTUELLES ...	30
MÉTHODE	45
PARTICIPANTS	45
MÉSURE.....	45
PROCÉDURE.....	47
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	49
PARTICIPANT 1	49
PARTICIPANT 2	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
PARTICIPANT 3	54
PARTICIPANT 4	58
PARTICIPANT 5	60
ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	63
CONCLUSION	74
BIBLIOGRAPHIE	77
ANNEXE	84
ANNEXE A	84
ANNEXE B	<u>87</u>

Sommaire

La présente étude exploratoire examine la manifestation des schèmes de pensée chez les adolescents agresseurs sexuels. Cela s'est réalisé dans le cadre d'un stage au Centre de psychiatrie légale de Montréal. Les objectifs du stage clinique se sont précisés autour de la connaissance du milieu et du développement d'une meilleure intégration des connaissances théoriques à la pratique. L'intégration dans ce milieu de stage visait à explorer l'existence et les manifestations des schèmes de pensée problématiques dans un échantillon d'adolescents auteurs d'abus sexuels. L'utilisation du *My life questionnaire* (Mann, 2004) et de la grille d'entretien développée par Beech et al. (2007) nous ont permis de déceler la présence de schèmes de pensée spécifiques à la délinquance sexuelle dans cet échantillon d'adolescents. En se basant sur les travaux de Mann (2004) et ceux de Ward et Keenan (1999), l'analyse des résultats a démontré effectivement la présence de schème de pensées chez les adolescents agresseurs sexuels. L'analyse des résultats obtenu au cours de la présente étude donnera lieu à une discussion sur les implications tant au plan théorique que dans l'intervention clinique.¹

¹ **Mots clés : Adolescent, Abus sexuel, Schèmes de pensée, Intervention**

Summary

The current project examined the presence of schemas in a group of juvenile sexual offenders. This study took place within the context of a clinical practicum (for the Masters Degree in Clinical Criminology) at the Centre de psychiatrie légale de Montréal. The objectives of the placement were to develop knowledge of the clinical environment and integrate theoretical knowledge into clinical practice. The project investigated the cognitions, in the form of implicit theories, of a sample of juvenile sexual offenders. The My life questionnaire (Mann, 2004) and an interview schedule developed by Beech and al. (2007) revealed a number of implicit theories related to sexually offending behavior among these youths. Theoretical and treatment implications of the findings are discussed.²

2

² **Key words : Juvenile sex offenders, Schemas, Implicit theories, Treatment**

Remerciements

Plusieurs personnes ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce projet. Sans eux, ce projet ne se serait jamais concrétisé. Un merci tout spécial au Centre de psychiatrie légale de Montréal de m'avoir reçue dans leur équipe. Plus particulièrement, merci à Nathalie Auclair de m'avoir encouragée et supportée, de m'avoir intégrée dans l'équipe de belle façon et de m'avoir transmis la passion du travail clinique et l'importance de la rigueur dans l'intervention. Merci à toute l'équipe de traitement pour les adolescents auteurs d'abus sexuels de m'avoir soutenue et conseillée tout au long de mon stage. Un merci particulier à Nathalie Poirier qui m'a aidée à recruter les participants au projet. Un remerciement spécial aux participants qui ont accepté de donner de leur temps, car sans leur consentement, ce rapport de stage n'aurait pu être réalisé. Merci à Madame Franca Cortoni qui a su me supporter malgré mon découragement constant. Elle a pu me faire voir l'importance de toujours être à l'affût de nouvelles études et de toujours tenir compte de la recherche afin de donner un sens à l'intervention. Elle m'a fait réaliser mes propres distorsions cognitives et bien que cela m'aie pris du temps pour le réaliser, cela m'a permis de me rendre où j'en suis aujourd'hui. Merci à ma mère de m'avoir supportée tous les jours et de m'avoir toujours encouragée à travers mes moments de découragement profond et de m'avoir acceptée tel que je suis et de croire en moi peu importe les actions que je puisse poser. Merci à toute ma famille de m'avoir toujours guidé vers le meilleur chemin. Un merci spécial à mes amis qui m'ont tous aidée de près ou de loin à passer au travers de cette étape cruciale de ma vie.

Introduction

Depuis quelques années, la délinquance sexuelle fait de plus en plus partie de l'actualité. Fréquemment, des cas d'agression sexuelle sont révélés et l'on constate une augmentation de l'intérêt pour cette problématique dans tous les domaines. La thématique de la délinquance sexuelle adulte est de plus en plus abordée et mieux connue. Pourtant, la délinquance sexuelle ne se limite pas aux hommes adultes, mais touche plusieurs populations notamment les adolescents. Les cas d'abus sexuels commis par des adolescents sont très peu médiatisés et connus de la population générale. Cependant, la situation actuelle semble considérable et il nous apparaît important de faire état de la question.

L'intérêt pour les agresseurs sexuels adolescents n'a pas toujours été aussi important dans le passé. Auparavant, la délinquance sexuelle adulte occupait une place primordiale dans l'esprit des chercheurs et l'agression sexuelle posée par un adolescent était considérée comme une forme d'initiation à la sexualité ou d'expériences sexuelles motivées par la curiosité (Boissoneault & Cloutier, 1990). De ce fait, les professionnels de l'époque avaient tendance à minimiser les comportements sexuels inadéquats des adolescents. De nos jours, la situation apparaît quelque peu différente. Tous s'entendent désormais pour affirmer que la problématique des adolescents auteurs d'abus sexuels est inquiétante et qu'il est essentiel d'améliorer les connaissances et d'offrir des traitements adaptés à cette clientèle. Cependant, encore à ce jour, on note des réticences à aborder la question de la délinquance sexuelle chez les adolescents et à dénoncer les délits commis, et ce, pour diverses raisons. Certains ont encore la conviction que les délits sexuels commis à l'adolescence sont une exploration de la sexualité, d'autres se montrent

ambivalents à dénoncer les cas d'abus commis par les adolescents considérant les évènements comme des erreurs de jeunesse. Aussi, grands nombres d'agressions posés par des adolescents ont lieu dans un cadre familial ou dans l'entourage rendant les gens hésitant à dénoncer (Laforest & Paradis, 1990). Pourtant, les adolescents agresseurs sexuels représentent une forte proportion de la totalité du nombre d'agresseurs sexuels.

La plupart des études démontrent qu'un grand nombre d'agresseurs sexuels adultes auraient entrepris leur histoire délictuelle au cours de l'adolescence. Les recherches illustrent que dans 50 à 80% des cas, les comportements sexuels déviants auraient débuté à cette période du développement (Langueux & Tourigny, 1999). Les statistiques portant sur le sujet démontrent aussi l'ampleur du phénomène délinquant. Une étude réalisée par le ministère de la Santé publique du Québec (2004) rapporte que 17% des personnes accusées d'agression sexuelle au Québec sont âgés de moins de 18 ans. Cette même étude rapporte que 20 % des viols et entre 30 et 40% des abus seraient commis par des adolescents. De plus, en observant les statistiques au fil du temps, il nous est possible de noter une augmentation du nombre d'adolescents ayant commis des délits de nature sexuelle. Par exemple, le nombre de délits sexuels commis par des adolescents âgés entre 12 et 14 ans de 1997 à 2001 est passé de 140 à 183 délits par 100 000 habitants.

Les délits sexuels commis par des adolescents constituent une forme grave de délit ayant des conséquences significatives tant chez l'adolescent, au plan personnel, relationnel, émotionnel, etc., que des enjeux importants dans son entourage (Marshall, 2006). En ce qui concerne l'intervention, peu d'adolescents recevraient des services thérapeutiques adaptés à leur problématique sexuelle. Au Québec, un adolescent sur 66

bénéficierait d'un suivi thérapeutique (McKibben & Jacob, 1993). Aucune données plus récentes ne nous permettent de réévaluer ces statistiques. L'ensemble de ces données nous porte donc à nous intéresser davantage à cette thématique.

Cette étude exploratoire s'intéressera essentiellement aux aspects cognitifs de la délinquance sexuelle chez les adolescents. Plus particulièrement, cette recherche tentera d'identifier la présence de schèmes de pensée reliés à la délinquance sexuelle dans la population adolescente et de comparer ces schèmes de pensée à ceux trouvés parmi la population d'adultes agresseurs sexuels. Ainsi, les résultats obtenus au cours de l'étude nous permettront de donner lieu à des pistes de réflexions et d'interventions auprès de cette clientèle particulière. Afin de mieux connaître la question des schèmes de pensée déviants chez les adolescents, nous avons réalisé un stage d'une durée de 8 mois au Centre de psychiatrie légale de Montréal à titre de criminologue et avons rencontré cinq adolescents ayant tous commis des délits intrafamiliaux dans le cadre du présent projet.

Dans un premier temps, nous présenterons une description du milieu de stage ainsi qu'une description des interventions réalisées dans le milieu. Ensuite, nous présenterons une revue de la littérature nous permettant de mieux comprendre l'état des connaissances actuelles sur le lien portant entre les schèmes de pensée problématiques et la délinquance sexuelle. Nous présenterons enfin une description de la méthode employée pour la cueillette des données, les résultats et l'analyse de ceux-ci.

Le rôle du criminologue au Centre de psychiatrie légale de Montréal

Afin de poursuivre les objectifs visés par l'école de criminologie, nous avons réalisé un stage d'intervention dont les objectifs visaient à développer les connaissances sur le crime et de réfléchir sur une question criminelle spécifique. En tant que future criminologue, nous nous sommes joints au programme pour adolescents agresseurs sexuels offert au Centre de psychiatrie légale de Montréal (CPLM). Le stage s'est déroulé sur une période de 80 jours couvrant la session hivernale et la session estivale.

Le CPLM offre les services externes de l'Institut Philippe Pinel de Montréal et assure principalement le mandat de service réseau auprès des différents partenaires du réseau de la santé. Le CPLM reçoit une clientèle provenant de l'Institut Philippe Pinel de Montréal, de différents milieux du réseau de la santé mentale justice ou des tribunaux. Le CPLM offre des services cliniques répondant aux besoins spécifiques de leur clientèle dans le cadre de quatre programmes principaux : la clinique d'évaluation de la dangerosité, le programme pour adultes agresseurs sexuels, le programme pour adolescents agresseurs sexuels ainsi que le programme de psychiatrie mixte pour adulte. La mission du CPLM réside dans le traitement et la réhabilitation de la clientèle de santé mentale-justice en tentant de comprendre et de prévenir la dangerosité et le risque de récidive. Cette mission garantit un lieu d'expertise qui permet de valider l'efficacité des méthodes de traitement et offre des alternatives à l'hospitalisation. Celle-ci vise à faciliter la réinsertion sociale de sa clientèle (Institut Philippe-Pinel, 2007). Le programme pour adolescents agresseurs sexuels est en fonction depuis 1992, dans l'objectif de répondre à l'accroissement des demandes de services auprès des adolescents ayant commis des délits de nature sexuelle (Centre de psychiatrie légale de Montréal,

1996). Le programme pour adolescents offre des services adaptés aux besoins spécifiques de chaque individu. Cette clinique offre des services d'évaluation et de traitement. Elle offre aussi un service de consultation auprès des intervenants qui assure la prise en charge d'adolescents présentant une problématique sexuelle.

L'équipe du CPLM est composée de professionnels de différentes formations ce qui lui donne un caractère multidisciplinaire. Le rôle du criminologue au sein de l'équipe est tout d'abord de clarifier le statut légal de l'adolescent et d'informer le client ou les membres de l'équipe de traitement des modalités et du fonctionnement du système de la justice auquel le client relève (Institut-Philippe-Pinel, 2007). Le criminologue procède aussi à une évaluation de la problématique sexuelle de l'adolescent et rédige ensuite un rapport d'évaluation selon les critères définis par le CPLM (Ibid). Le criminologue est aussi amené à intervenir auprès de la clientèle afin de favoriser la reconnaissance des facteurs de risque de récidive, anime des interventions de groupe et assure une intervention individuelle selon les besoins de la clientèle visant à prévenir la rechute. Le criminologue rencontre aussi la famille, l'intervenant assurant la prise en charge du jeune ou toute autre personne significative pouvant contribuer à l'évaluation, au soutien de l'adolescent durant le traitement ainsi qu'à toute étape du processus de traitement (Ibid). Tel que démontré dans la littérature, l'implication d'une personne significative peut d'ailleurs augmenter la motivation au changement des personnes suivies dans le cadre d'un traitement en contexte d'autorité (Latimer, 2005). Au sein de l'équipe du CPLM, le criminologue participe à la prise de décision face aux orientations cliniques des adolescents rencontrés dans le cadre de l'évaluation clinique et s'intègre aussi aux bilans

pré et post-traitement permettant d'évaluer les besoins spécifiques du jeune et d'évaluer les acquis de l'adolescent réalisés dans le cadre du programme.

La participation d'un jeune au programme pour adolescents agresseurs sexuels du CPLM s'intègre dans le cadre d'un processus de référence. La clientèle est essentiellement composée de garçons âgés entre 11 et 18 ans. Ceux-ci sont principalement pris en charge par la Loi sur la protection de la jeunesse ou la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. L'adolescent est donc référé par l'entremise du réseau des Centres jeunesse du Québec, des tribunaux, des services du réseau de la santé, des milieux scolaires ou par l'adolescent lui-même ou sa famille (Centre de psychiatrie légale de Montréal, 1996). À cette étape, le rôle du criminologue est de prendre la référence et d'élaborer un portrait de l'adolescent et de son histoire délictuelle. Un rendez-vous est alors fixé afin de procéder à l'évaluation de la problématique sexuelle du jeune.

L'entrevue d'évaluation se présente généralement en deux temps : une première prise de contact sous la forme d'entrevue préliminaire et en second lieu, l'évaluation de la problématique sexuelle sous sa forme complète. L'entrevue préliminaire permet tout d'abord au criminologue d'élaborer un premier contact avec le jeune et vise à évaluer si l'adolescent satisfait les critères d'admissibilité à l'évaluation soit une reconnaissance minimale des gestes posés ou une reconnaissance de présenter des idées sexuelles déviantes, une certaine reconnaissance des difficultés dans différentes sphères de sa vie ainsi qu'une motivation au changement. L'entrevue préliminaire permet aussi au criminologue de préciser les buts ainsi que le processus d'évaluation auquel l'adolescent sera confronté (Aubut, 1993). Elle est d'une durée d'environ 30 minutes avec un ou deux

professionnels de l'équipe. Lors de cette même entrevue, une rencontre avec les parents ou les intervenants qui ont en charge le dossier de l'adolescent est effectué. Les évaluateurs questionnent sur le fonctionnement de l'adolescent et documentent les perceptions des adultes face au délit commis par le jeune. Suivant l'entrevue préliminaire, le criminologue présente le dossier du jeune à l'équipe et tous déterminent si l'adolescent répond aux critères d'évaluation et ciblent des objectifs possibles de traitement.

Lorsque l'adolescent répond aux critères d'admissibilité au programme de traitement pour adolescents agresseurs sexuels du CPLM, une entrevue d'évaluation de la problématique sexuelle est alors réalisée. Notons que l'évaluation clinique représente un outil essentiel dans l'intervention auprès des agresseurs sexuels. L'entrevue répond à trois objectifs précis : des objectifs diagnostiques, thérapeutiques et administratifs. Tel que discuté par Aubut et ses collaborateurs (1993), l'objectif diagnostique permet de situer le client selon une classification spécifique et donner un sens à l'agression sexuelle. L'évaluation clinique a aussi un objectif administratif par la production d'un rapport d'évaluation de la problématique sexuelle demandé par différents services tels que les tribunaux. L'objectif thérapeutique permet quant à lui de cibler les déterminants de l'intervention et les modalités de traitement les plus adaptées au besoin de l'individu. Cet objectif représente en soi un avantage à l'utilisation de l'évaluation clinique comme modalité d'intervention. En effet, l'évaluation clinique permet d'orienter le client vers les interventions adéquates, basées sur le recueil de données ainsi que sur l'analyse clinique. La cueillette de données permet au clinicien d'obtenir des informations importantes sur l'histoire psychosociale du client de même qu'à l'historique délictuel.

L'évaluation clinique peut aussi présenter certaines limites, particulièrement lorsqu'elle est l'unique méthode employée pour réaliser l'évaluation, sans être accompagnée d'instruments d'évaluation du risque de récidive. L'évaluation clinique est basée sur le jugement du professionnel. Puisque cette interprétation s'avère subjective, bien que le clinicien se base sur des données scientifiques, il y a place à l'interprétation clinique et les résultats peuvent être biaisés. À cet effet, de moins en moins de traitements pour agresseurs sexuels utilisent uniquement l'entrevue d'évaluation; une tendance se dirige vers l'accompagnement d'un instrument qui présente aussi certains avantages et inconvénients. Les instruments d'évaluation du risque permettent une validité prédictive améliorée en comparaison aux approches cliniques qui sont basées uniquement sur l'évaluation des caractéristiques individuelles et délictuelles du client (Pham & Ducro, 2006). Les outils d'évaluation du risque de récidive permettent d'uniformiser les données et limitent une subjectivité excessive des intervenants qui procèdent à l'évaluation (McGrath, 2004). Ce type d'instrument présente aussi certaines limites importantes. En effet, les instruments de type statique ne s'intéressent pas aux changements chez l'individu et sont donc moins flexibles. De leur côté, les instruments dynamiques demeurent beaucoup plus sensibles aux changements chez l'individu, ce qui exerce une influence importante dans l'orientation de l'intervention et la prise en charge thérapeutique. Il s'avère donc essentiel de souligner que les outils d'évaluation du risque sont des indicateurs de niveau de risque et ne peuvent individuellement être le critère décisionnel face au risque de récidive et au besoin de traitement (Granger & Chevel, 1999).

L'évaluation de la problématique sexuelle de l'adolescent réalisée au CPLM vise à répondre aux trois objectifs déterminés par Aubut (1993). L'entrevue est d'une durée d'environ deux heures et est réalisée par deux membres de l'équipe multidisciplinaire du CPLM. Lors de l'entrevue, les évaluateurs examinent les différentes étapes du développement de l'adolescent à travers les sphères de sa vie telles que la famille, l'école et ses relations interpersonnelles. L'emphase de l'entrevue est attribuée au délit sexuel pour lequel une évaluation a été demandée. L'adolescent rencontre aussi le médecin de l'équipe dans le but de réaliser une évaluation psychiatrique. Lorsque les parents ou les intervenants qui assurent la prise en charge de l'adolescent l'accompagnent, une rencontre est faite avec eux dans le but d'approfondir l'évaluation et d'améliorer la compréhension de la dynamique du jeune. À la fin de chaque entrevue, le criminologue rencontre le jeune et ses parents ou l'intervenant dans le but de synthétiser les éléments importants de l'évaluation et de discuter des recommandations quant aux orientations cliniques qui seront contenues dans le rapport d'évaluation remise au référant.

Au CPLM, le criminologue a recours à divers outils standardisés lui permettant de compléter son évaluation. Plus particulièrement, l'utilisation du J-SOAP II : grille d'évaluation du risque de récidive sexuelle pour adolescents (Prentky & Rightland, 2003) qui permet d'identifier la présence de facteurs de risques déterminés dans la littérature reliés à la récidive. Cet outil à lui seul ne permet toutefois pas de déterminer le risque de récidive du jeune, mais constitue un excellent indicateur lorsqu'il est combiné à une autre forme d'évaluation. Aussi, la grille d'évaluation du déni et de la minimisation est utilisée (McKibben, Aubut & DasyIva, 1994).

En tant que future criminologue, l'entrevue d'évaluation permet d'acquérir des habiletés au niveau de la cueillette de données pertinentes au contexte clinique. La participation aux évaluations de la problématique sexuelle permet aussi d'améliorer des habiletés de techniques d'entrevues et favorise une meilleure compréhension de la dynamique des jeunes agresseurs sexuels.

Afin de répondre à l'objectif administratif du cadre de l'évaluation, un rapport d'évaluation de la problématique sexuelle est rédigé. Comme il s'agit d'une clinique de psychiatrie légale, le rapport d'évaluation contient aussi une évaluation psychiatrique réalisée par le médecin responsable de l'équipe. Ce document permet de synthétiser et de transmettre les informations importantes ressortant de l'évaluation de l'adolescent. Le rapport d'évaluation permet au référent un éclaircissement quant au type de problématique sexuelle présentée par l'adolescent, permet de clarifier les motifs de prise responsable ou de refus, permet de spécifier le cadre ainsi que les modalités thérapeutiques répondant au besoin spécifique de l'adolescent (Aubut, 1993). Un rapport typique d'évaluation de la problématique sexuelle au CPLM contient les sections suivantes :

1. Statut légal et motif de consultation

Cette section définit un portrait de l'adolescent selon son âge, son degré de scolarité ainsi que son statut légal. La clarification du statut légal permet de définir le cadre légal dans lequel la démarche thérapeutique prendra place (Aubut, 1993). Les motifs de la demande d'évaluation y sont aussi mentionnés.

2. Sources de renseignement

Lors de l'évaluation des adolescents agresseurs sexuels, il s'avère essentiel de consulter plusieurs sources de renseignements telles que les rapports de police, rapports des intervenants responsables du dossier du jeune, évaluation pédopsychiatrique antérieure, etc. Tels que présentés dans la littérature, les agresseurs sexuels tendent à minimiser leur délit, porter le blâme sur la victime et se déresponsabiliser. La consultation de diverses sources de renseignements permet au criminologue un regard plus juste de la situation réelle du jeune et de son délit. Ceci est particulièrement important puisque la plupart des agresseurs refusent d'être étiquetés en tant que tel. Dans cette circonstance, ceux-ci ont tendance à contrôler et modifier les informations autorévélées (Aubut, 1993).

3. Antécédents psychiatriques et familiaux

Cette section permet de dresser le portrait personnel et familial au plan des antécédents psychiatriques. Avoir une meilleure connaissance de l'histoire personnelle et familiale permet à l'évaluateur de mieux comprendre la gestion des affects de l'individu et fournit certains indicateurs quant au potentiel héréditaire de certaines maladies (Aubut, 1993).

4. Antécédents judiciaires et familiaux

Dans l'évaluation, la présence d'antécédents judiciaires permet de situer l'adolescent au plan de la chronicité délictuelle et de la typologie des délits. L'histoire

criminelle au plan de la famille permet de situer l'adhésion à des valeurs antisociales ainsi que l'appartenance à une culture délinquante (Aubut, 1993; McKibben & Jacob, 1993).

5. Histoire personnelle et familiale

Les adolescents agresseurs sexuels auraient peu ou pas de relations avec des pairs de leur âge. Cela serait associé à des facteurs tels que le manque d'habiletés sociales qui conduirait l'adolescent à s'isoler des autres et à vivre du rejet (Marshall, 2006). Les adolescents agresseurs sexuels éprouveraient aussi davantage de difficultés à développer des relations affectives avec les autres. L'histoire personnelle et familiale permet donc de mettre en lumière le développement de l'adolescent sous différentes sphères de sa vie (McKibben & Jacob, 1993). Cela permet aussi au criminologue d'évaluer si le jeune a développé des retards au niveau de son développement qui pourraient avoir eu des impacts importants dans différentes sphères de sa vie. La qualification des relations au plan familial permet d'identifier la nature des relations entretenues avec eux, la gestion des émotions ainsi que le mode d'entrée en relation auquel le jeune a recours (McKibben & Jacob, 1993). Il a d'ailleurs été démontré que les adolescents ayant un faible réseau social, des relations interpersonnelles teintées d'agressivité et de violence ainsi que l'association à des pairs délinquants constituaient des facteurs de risques de récurrence sexuelle importants (Marshall, 2006). Ensuite, le criminologue explore l'historique de l'adolescent lié aux antécédents d'abus physique ou sexuel. Ceux-ci s'avèrent importants puisqu'ils peuvent exercer une influence importante quant aux comportements de l'adolescent actuellement (Marshall, 2006). De plus, la dimension scolaire est aussi

analysée et permet au criminologue de mieux comprendre le fonctionnement de l'adolescent au plan de ses capacités d'apprentissages, de ses relations avec l'autorité, de ses relations avec ses pairs (McKibben & Jacob, 1993). Aussi, l'histoire de placement ainsi que la consommation de substances sont des aspects abordés en cours d'évaluation. Ces dimensions permettent au criminologue d'identifier si un lien entre la consommation et l'histoire délictuelle est présent, permet de qualifier le lien d'attachement du jeune et souligne des indicateurs quant au mode de fonctionnement de ce dernier (McKibben & Jacob, 1993)

6. Développement et problématique sexuelle

Dans cette section, le rôle du criminologue est de mettre en lumière les facteurs de risques reliés à la problématique sexuelle de l'adolescent et de mieux comprendre le contexte dans lequel ce dernier est passé à l'acte. L'éveil à la sexualité constitue d'abord une sphère importante du développement de la problématique sexuelle. Chez la plupart des agresseurs sexuels, les intérêts sexuels déviants se développent dès le début de l'adolescence ou avant. Cet intérêt semble se développer avant l'actualisation de comportements sexuels déviants (Marshall, 2006). L'apparition de la puberté, le degré de préoccupation sexuelle, la fréquence de ses activités masturbatoires ainsi que la consommation de matériel pornographique constituent des éléments importants au niveau du développement d'une problématique sexuelle et sont considérés comme étant des facteurs de risque de récidive (Marshall, 2006). Ensuite, le criminologue fait l'historique du jeune au plan de la victimisation sexuelle et évalue l'exposition à des modèles sexuels inadéquats. D'ailleurs, les adolescents agresseurs ayant abusés d'enfants rapporteraient

davantage de victimisation que les adultes agresseurs sexuels (Beauchemin & Tardif, 2005). Ensuite, le criminologue situe le contexte dans lequel le délit a eu lieu et identifie la présence de facteurs de risque tels que le choix de la victime ainsi que son âge, le recours à la violence durant l'abus et la présence d'attitudes supportant l'agression (Marshall, 2006). L'évaluation de la problématique sexuelle permet aussi au criminologue de qualifier le degré de reconnaissance de l'adolescent face à son délit. Il a d'ailleurs été démontré que la présence de déni et de minimisation quant au délit, le fait de porter le blâme sur la victime, un faible degré d'empathie constituait des facteurs de risques importants (Marshall, 2006). Le degré de reconnaissance de l'adolescent permet aussi au criminologue de déterminer si le jeune répond aux critères de modalités thérapeutiques et se montre ouvert à apporter des changements à sa situation problématique. Finalement, le criminologue évalue le contexte dans lequel l'adolescent se développe. Les recherches démontrent que lorsqu'un adolescent évolue dans un environnement supportant l'agression, ce dernier est plus à risque de récidive. Ce milieu peut se traduire par une faible supervision des parents, une atteinte facile à du matériel pornographique ou un accès à une victime potentielle (Marshall, 2006). L'objectif de cette analyse est de permettre au criminologue d'émettre des recommandations clinique au plan familial et environnemental afin d'éviter une récidive.

7. Examen mental

Comme il s'agit d'une clinique externe de psychiatrie, un examen mental est réalisé. Le psychiatre procède à l'examen de l'état mental de l'adolescent en évaluation. Cela permet de situer l'état mental du jeune, d'évaluer son contact avec la réalité, permet

d'éliminer la possibilité de traits psychotiques (Aubut, 1993). L'examen mental consiste en soit à évaluer l'orientation dans le temps, le niveau d'attention, l'affect, l'humeur, les symptômes neurovégétatifs, le comportement, la pensée au niveau de la forme et du contenu, la perception, les comportements suicidaires et para-suicidaires ainsi que l'agressivité et la violence (Bergeron, 2004). Lors de cette observation, une évaluation du niveau de reconnaissance de l'adolescent face au délit et à sa problématique sexuelle est aussi posée. Le degré de reconnaissance constitue un facteur important dans la prise de décision au niveau des recommandations et de la prise en charge thérapeutique.

8. Impression diagnostique

Suivant l'examen mental, le psychiatre pose ses impressions au niveau diagnostique selon les cinq axes du DSM IV TR.

9. Conclusions et recommandations

Cette section décrit la compréhension au plan clinique des gestes sexuels dans la vie de l'adolescent. Le criminologue élabore des conclusions et met en place des recommandations thérapeutiques spécifiques à la problématique de l'adolescent (Centre de psychiatrie légale de Montréal, 1996). Les recommandations peuvent aussi être d'ordre légal dans un contexte où une évaluation est demandée par le tribunal de la jeunesse (Aubut, 1993; Centre de psychiatrie légale de Montréal, 1996).

Dans un contexte de stage et en tant que future criminologue, la rédaction de rapport d'évaluation de la problématique sexuelle favorise l'acquisition d'habiletés de

synthèse en ce qui concerne les informations dans un contexte clinique précis. Cela permet aussi de faire des liens entre l'histoire sociale et délictuelle de l'adolescent avec les facteurs criminogènes reliés à la problématique des adolescents agresseurs sexuels. Par ailleurs, la participation aux évaluations cliniques ainsi que la rédaction du rapport permet au futur criminologue de cibler des besoins thérapeutiques en lien avec les besoins spécifiques du jeune. Finalement, cette activité clinique favorise le développement des habiletés à émettre des recommandations au plan légal selon la dynamique propre à l'adolescent et à son délit.

Suivant les recommandations émises lors de l'évaluation, le rôle du criminologue est d'assurer la prise en charge du jeune dans le cadre du programme pour adolescents agresseurs sexuels en répondant le mieux aux besoins spécifiques du jeune. Des recommandations d'approche thérapeutique de groupe ou de suivi individualisé sont alors proposées à l'adolescent.

Groupe de prévention de la récidive

Critères d'admissibilité au groupe

La participation au groupe de traitement pour adolescents agresseurs sexuels nécessite que le sujet présente un potentiel intellectuel suffisant pour y participer, une capacité à ne pas interférer au processus thérapeutique tel que par de l'opposition ou un degré de méfiance trop élevé (Laforest & Paradis, 1990). Lors de l'évaluation de la problématique sexuelle, le psychiatre procède aussi à une évaluation de l'état mental de l'adolescent. Ce processus permet entre autres d'observer si le jeune présente un bon

contact avec la réalité et est en mesure de s'investir dans un groupe de traitement (Ibid). Il appert important de bien sélectionner les participants au groupe en fonction de l'âge et des caractéristiques de la personnalité dans le but de diminuer les résistances au traitement (McKibben & Jacob, 1993).

Programme de prévention de la récidive au CPLM

La littérature scientifique démontre que chez les agresseurs sexuels la thérapie de groupe reste la modalité thérapeutique la plus efficace. Le groupe de traitement pour adolescents agresseurs sexuels tend à refréner les mécanismes de défense présentés chez les adolescents agresseurs tels que le déni et la minimisation (Jacob, 1993). L'effet de groupe crée une forme de mobilisation chez les adolescents qui exercent une certaine pression sur chacun et permet aussi au jeune de se sentir en sécurité, ne se sentant plus seul avec sa problématique (Kennedy, 2000). L'approche de groupe permet à l'adolescent d'amorcer un processus d'identification aux autres qui s'avère d'autant plus efficace, puisque le jeune tend à mieux accepter les interventions des autres adolescents plutôt que celles des adultes occupant un rôle d'autorité. Le désir de changement représente aussi un facteur permettant l'efficacité du traitement. Selon plusieurs études, la motivation représente d'ailleurs un élément essentiel au changement (Milner & Rollnick, 1991). Plusieurs adolescents participent au groupe dans un contexte non volontaire et reçoivent différentes pressions extérieures à participer au programme telles que la pression de leurs parents, des ordonnances de traitements, etc. (Kennedy, 2000). Afin d'obtenir des changements chez les adolescents agresseurs sexuels, il semble donc essentiel de créer une alliance thérapeutique efficace (Kennedy, 2000) et de tenir compte de l'étape à

laquelle le client se situe dans le processus de changement développé par Procheska & DiClamente (1986).

Le groupe de prévention de la récidive est basé sur une approche cognitivo comportementale. L'objectif principal des interventions thérapeutiques auprès des agresseurs sexuels vise essentiellement la prévention d'un nouveau délit sexuel. Dans le cadre d'un groupe de prévention de la récidive, il en revient à l'adolescent de s'approprier le processus de changement, de rechercher des solutions activement et de maintenir ses acquis. La participation au groupe de prévention de la récidive amènera l'adolescent à identifier ses propres situations à risque et à développer des stratégies afin d'éviter de revivre des situations similaires. Le groupe de prévention de la rechute au CPLM a comme objectif de *«redonner un sens à l'agir délictuel dans sa vie et à le responsabiliser par rapport à la gestion de sa problématique sexuelle»* (Centre de psychiatrie légale de Montréal, 1996). Il vise aussi à *«identifier les signes précurseurs au passage à l'acte sexuel et travailler à acquérir des outils de contrôle pour diminuer les risques de récidive»* (Ibid.). Il existe deux types de facteurs de risque de récidive soit les facteurs statiques qui constituent des éléments qui font partie de la vie de l'agresseur et qui sont non modifiables tels que l'âge, les antécédents judiciaires, etc. (Proulx & Lussier, 2001) et les facteurs dynamiques, facteurs qui peuvent être stables (trouble de la personnalité, préférences sexuelles) ou changer rapidement (état émotionnel, accès à une victime, préoccupation sexuelle plus importante) (Ibid.). L'identification de ces facteurs de risque amène l'adolescent à *«identifier les facteurs contributifs à la problématique sexuelle»* (Ibid.) et ainsi établir des stratégies afin de gérer de façon adéquate les situations à risque (Proulx & Lussier, 2001). Dans ce contexte, le rôle du criminologue

est de travailler avec les adolescents à l'atteinte de chacun de ces objectifs à travers l'animation de groupe, l'apport de mise en situation et de pistes de réflexion en lien avec la situation personnelle de l'adolescent. Plusieurs techniques de l'approche cognitive comportementale sont utilisées dans le but d'atteindre les objectifs visés par le programme de traitement. D'abord, le criminologue a recours au modelage et au renforcement afin de d'outiller l'adolescent lorsqu'il emploie ou envisage un comportement adéquat (Leblanc , 2002). À travers le traitement, le criminologue a aussi recours au modelage et à la désapprobation efficace (Ibid.) techniques qui ont pour objectif d'amener l'adolescent agresseur sexuel à se responsabiliser à travers un processus de changement, à rechercher des solutions afin d'éviter un passage à l'acte et à maintenir ses acquis (Ibid).

L'éducation sexuelle

Le fait de posséder peu de connaissances au plan de la sexualité constitue un facteur de risque à l'agression sexuelle. Selon la recherche, cela occasionnerait une forme de malaise face à la sphère sexuelle (McKibben & Jacob, 1993). Cet inconfort permettrait d'expliquer en quelque façon le fait que les agresseurs sexuels se dirigent vers des enfants, personnes qui se montrent moins menaçantes ou donneraient une explication à l'utilisation de la force ou au recours à la menace dans l'actualisation du comportement déviant (Ibid). L'éducation sexuelle dans un contexte de traitement pour adolescents agresseurs sexuels vise donc à offrir des connaissances et à favoriser l'adhésion à une sexualité plus saine (McKibben & Jacob, 19

Les habiletés sociales

La plupart des adolescents agresseurs sexuels ne possèdent pas les acquis nécessaires afin d'initier les relations avec leurs pairs. Cela occasionne des conséquences importantes en ce qui a trait à l'intégration sociale. Le but de l'intervention lié au développement des habiletés sociales est d'outiller l'adolescent dans l'acquisition d'outils lui permettant de développer et de maintenir un réseau social adéquat. L'intégration d'une dimension du développement des habiletés sociales dans un contexte de groupe de prévention de la récidive favorise aussi le développement de l'affirmation de soi et l'expression adéquate de la colère (Kennedy, 2000). Ce type de modalité thérapeutique semble efficace en ce qui concerne les habiletés relationnelles et permet au jeune de sortir de l'isolement. Bien qu'il y ait plusieurs avantages, l'intégration de cette dimension de l'intervention ne semble pas y avoir d'influence significative en ce qui concerne la récidive sexuelle (Erlt & McNamara, 1997).

En tant que future criminologue, la participation au programme de prévention de la récidive favorise le développement d'habiletés d'animation de groupe, permet d'acquérir des compétences au niveau de l'identification des facteurs de risque et favorise l'identification des stratégies efficaces de prévention de la récidive.

Approche individualisée

Au CLM, un suivi individuel est aussi offert aux adolescents présentant une problématique trop spécifique ou un manque d'habiletés trop important ne leur permettant pas de s'impliquer dans une approche thérapeutique de groupe (Centre de psychiatrie légale de Montréal, 1996). Parfois, le suivi individualisé est aussi offert aux

adolescents ayant fait partie du groupe de prévention de la rechute qui manifestent encore un besoin de soutien thérapeutique dans le but de favoriser le maintien des acquis.

Bilans thérapeutiques

Les bilans thérapeutiques ont lieu pour les adolescents pris en charge par le CPLM généralement au début du suivi et à la fin du traitement. Lors de ces rencontres, l'adolescent, ses parents ainsi que les intervenants assurant la prise en charge de l'adolescent sont invités à faire un bilan du fonctionnement du jeune tant en thérapie que dans le milieu où il évolue. Le bilan de traitement en début de suivi thérapeutique permet de déterminer des objectifs d'intervention et de clarifier les attentes de tous face au suivi thérapeutique. Le CPLM valorise une approche systémique et l'implication des parents est importante pour diverses raisons. D'abord, la plupart des agressions commises par des adolescents ont lieu dans un contexte familial (McKibben & Jacob, 1993) et celles-ci ont des répercussions sur tous les membres de la famille ainsi que sur leur dynamique. La participation des parents permet une meilleure définition des membres de la famille et des rôles de chacun, permet de mieux définir les modalités de contrôle à la maison et de développer une meilleure communication entre le parent et son enfant (McKibben & Jacob, 1993; Latimer, 2005). Par ailleurs, l'implication de l'intervenant assurant la prise en charge de l'adolescent favorise un travail au niveau du mode de fonctionnement du jeune ainsi que son encadrement (McKibben & Jacob, 1993). Le bilan de fin de traitement permet de déterminer les acquis thérapeutiques du jeune. Il permet aux intervenants de vérifier la capacité du jeune de s'expliquer son délit et d'établir des liens avec ses difficultés. Le rôle du criminologue est donc de déterminer le risque de récidive

de l'adolescent et d'évaluer si ce dernier présente un besoin de poursuivre un traitement sous la forme individualisée dans le but de consolider les acquis thérapeutiques et d'en favoriser le maintien.

En tant que future criminologue, la participation aux bilans thérapeutiques favorise des habiletés de développement d'objectifs d'intervention efficaces, permet le travail de collaboration avec la famille et les intervenants provenant d'autres ressources, cible l'évaluation du risque de récidive et l'évaluation d'acquisition dans le cadre d'un programme de traitement pour adolescents agresseurs sexuels.

Le code d'éthique et les enjeux éthiques et déontologiques soulevés par le milieu

Le code d'éthique du Centre de psychiatrie légale de Montréal (Institut Philippe Pinel de Montréal, 2005) énonce les droits des usagers ainsi que leurs responsabilités. De cela, en découlent les responsabilités et les pratiques dictées par le personnel (Institut Philippe Pinel, 2005). Bref, le code d'éthique identifie les valeurs et dicte les règles auxquelles sont soumis les employés et les bénéficiaires du milieu (Institut Philippe-Pinel, 2005). En tant que future criminologue, nous sommes soumis au même titre qu'un employé à ce code. Dans le cadre du présent stage, nous avons aussi été soumis au code d'éthique des étudiants de l'École de criminologie (Université de Montréal, 2007).

Code d'éthique de l'Institut Philippe Pinel de Montréal

Le code d'éthique de l'Institut Philippe Pinel de Montréal vise principalement cinq aspects distincts : le respect de la personne, le respect de la propriété, le respect de la liberté d'action et d'opinion, le respect de l'environnement et de la qualité de vie et le respect de l'accessibilité aux soins et aux services (Institut Philippe Pinel; 2005)

Code de déontologie des étudiants en criminologie de l'Université de Montréal

Le code de déontologie des étudiants en criminologie de l'Université de Montréal stipule que l'étudiante a le devoir d'agir dans ses fonctions, le cas présent en tant que criminologue au CPLM, avec objectivité, impartialité, dans le respect des différences et sans dépasser ses connaissances (Université de Montréal, 1995). En tant que future criminologue il était primordial de respecter la dignité de la personne, respecter son intimité et respecter le droit à la confidentialité.

Les enjeux éthiques soulevés par le milieu

Le CPLM confronte les intervenants à certains enjeux éthiques propres au milieu. Les adolescents référés au CPLM ont dans la majorité des cas reçu une ordonnance du tribunal de la jeunesse les contraignant à se présenter à la clinique pour une évaluation de leur problématique sexuelle. Les adolescents sont donc rarement volontaires à la base à collaborer à l'évaluation ce qui exerce au départ certaines résistances. Ensuite, les adolescents suivis en traitement au CPLM participent, dans la majorité des cas, aux

suivis thérapeutiques suite à une ordonnance au plan légal leur imposant la participation au traitement. Cette obligation légale entraîne une certaine résistance au traitement et engendre une plus grande difficulté à obtenir la collaboration de l'adolescent au suivi thérapeutique. Un adolescent ayant une problématique sexuelle présente généralement *«une réaction plutôt défensive, basée sur la justification ou même la négation. Ce sont aussi des adolescents peu habiles à s'exprimer, difficilement capables de relations interpersonnelles; ils peuvent donc vite tenter de se soustraire à l'expérience d'un groupe de pairs abordant un sujet comme la sexualité»* (Laforest & Paradis, 1990). Aussi, les professionnels du CPLM occupent un double mandat; celui d'intervenant et celui de faire respecter les instances légales de l'adolescent. Cela a donc pour impact d'agir en tant qu'intervenant dans un contexte d'autorité sur l'adolescent. Finalement, le CPLM est soumis à certains enjeux au plan de la confidentialité. En effet, le CPLM fait objet d'une confidentialité élargie avec les intervenants assurant la prise en charge de l'adolescent. Finalement, les intervenants du CPLM ont une responsabilité légale relativement au dévoilement de nouvelles situations d'abus sexuels compromettant la situation d'individus.

Schémes de pensée : Les connaissances actuelles

Cette étude exploratoire propose un questionnement portant sur la présence des schèmes de pensée reliés à la délinquance sexuelle chez les adolescents ayant commis des délits de cette nature. Les schèmes de pensée déviants chez les délinquants sexuels sont une thématique de plus en plus explorée dans le domaine scientifique de l'agression sexuelle. De plus en plus d'auteurs s'intéressent à la question et tentent de démontrer la nature et le rôle de ces schèmes de pensée chez cette population délinquante. Cette recension des écrits mettra en lumière les connaissances actuelles reliées à ce concept chez la population d'adultes et chez les adolescents. Cependant, les connaissances recueillies portent essentiellement sur les agresseurs adultes étant donné que peu d'auteurs à ce jour ont tenté d'adapter ce concept aux adolescents agresseurs sexuels. Cette recension des écrits nous donnera donc les orientations nécessaires qui nous permettront, dans le cadre de cette étude exploratoire d'exposer et de clarifier les schèmes de pensée présents chez les agresseurs sexuels adolescents.

Liens entre les distorsions cognitives et la délinquance sexuelle

Afin de bien comprendre le contexte dans lequel le concept s'inscrit, il nous apparaît primordial de distinguer les distorsions cognitives des schèmes de pensée. Le concept de distorsions cognitives a d'abord été élaboré par Beck (1963) dans le cadre de ses recherches sur la dépression (Vanderstukken, Pham, Menghini & Willocq, 2006). Cet auteur décrivait alors les distorsions cognitives comme *«un contenu de pensée idiosyncrasique reflétant des conceptualisations irréalistes ou déformées de la réalité»*. Plusieurs études ont tenté d'approfondir le concept de distorsions cognitives, mais

comme il n'existe aucun consensus au plan de la définition opérationnelle, les études portant sur le sujet demeurent restreintes (Vanderstukken & al.; 2006).

Le concept de distorsions cognitives appliqué à la problématique de la délinquance sexuelle s'est manifesté plus tardivement. Les études comportementales accordent d'ailleurs une importance majeure au concept de distorsion. Abel (1984) et Samenhow (1984) sont les premiers auteurs à établir des liens entre les distorsions cognitives et l'agression sexuelle et à démontrer l'importance de s'intéresser à ce concept. Il a été démontré que les auteurs d'abus sexuels avaient recours à des processus internes incluant des aspects de justifications, de perceptions et de jugements qui permettaient à ces sujets de rationaliser leurs comportements sexuels déviants. De nombreux auteurs ont ensuite appuyé cette idée, insistant sur la nécessité d'améliorer les connaissances sur les distorsions cognitives considérant leur importance dans le passage à l'acte et dans le traitement de la délinquance sexuelle (Abel & al., 1984; Abel & Rouleau, 1990).

Le concept de distorsion cognitive dans un contexte de déviance sexuelle peut donc être décrit comme *«des suppositions apprises, un ensemble de croyances et d'attitudes ainsi que des formulations à propos des comportements sexuellement déviants»* (Murshang, Rouleau & Lavallée, 2005) qui servent à justifier, minimiser et rationaliser une action délinquante. De nombreux auteurs ont démontré le rôle important des distorsions cognitives dans la facilitation ou la justification de délits de nature sexuelle (Abel, Becker & Cuningham-Rathner, 1984; Marshall & Barbaree, 1990). D'ailleurs, le recours aux distorsions cognitives permet aux auteurs d'abus sexuels de

nier, justifier, minimiser et rationaliser leur comportement délinquant (Abel, Becker & Cuninghame-Rathner, 1984, Bumby, 1996; Murphy, 1990).

Ce sont principalement ces concepts qui sont le plus souvent abordés dans la recherche portant sur les distorsions cognitives et la délinquance sexuelle. Plus spécifiquement, les distorsions cognitives permettent aux agresseurs sexuels de réduire leur niveau d'anxiété et de minimiser leur culpabilité face au caractère délictuel de leur geste. Aussi, cela leur permet d'éviter une perception négative de soi et facilite le désengagement affectif de leurs comportements déviants en portant la responsabilité sur des facteurs externes (Ward, Hudson & Marshall, 1995).

Ces distorsions cognitives peuvent aussi avoir un rôle de désinhibiteur dans la phase prédélictuelle (Finkelhor, 1984) et occuper un rôle significatif dans le maintien du comportement sexuel déviant (Hanson & Slater, 1993; Ward, Hudson & Johnston, 1997).

Les distorsions cognitives des délinquants sexuels sont définies comme étant des « *patterns of thinking which are based on distorted perceptions, therefore seemings rational on the basis of some private logic but irrational in the light of societal reality* » (Calder, Hampson & Skinner, 1999). La plupart des études ont mis l'accent sur l'analyse des distorsions cognitives post-délictuelle dans le but de mieux comprendre les processus cognitifs permettant aux délinquants de justifier et de supporter leurs comportements sexuels déviants les conduisant à de nouvelles récidives (Johnston & Ward, 1996). À la suite de certaines analyses, ceux-ci ont appuyé le fait que les distorsions cognitives exerçaient une influence significative dans les différentes étapes du passage à l'acte (Marshall, 1995). De ce fait, les distorsions cognitives apparaissent

désormais comme des facteurs étiologiques à l'agression sexuelle (Ward, Laws & Hudson, 2003).

Limites aux études sur les distorsions cognitives

Tel que démontré plus haut, les distorsions cognitives semblent occuper un rôle important chez les auteurs d'abus sexuels. Cependant, certains chercheurs ont démontré que les études portant sur les distorsions cognitives présentaient certaines limites. Tout d'abord, il y a un débat important portant sur le but et le rôle des distorsions cognitives chez les délinquants sexuels. Certains auteurs (Drieschner & Lange, 1999) tendent en effet à suggérer que les distorsions cognitives permettent uniquement de justifier leurs comportements tandis que d'autres affirment que les distorsions cognitives occupent un rôle étiologique dans le processus délictuel (Pervan & Hunter, 2007). Les recherches existantes ne nous permettent donc pas de comprendre et d'expliquer la fonction exacte des distorsions cognitives dans le comportement sexuel délinquant. Il est admis que la plupart des études s'attardent uniquement à certains aspects des connaissances sur les distorsions cognitives tels que les croyances et les attitudes et qu'une forme de spécificité n'a pas été développée pour chacune des formes de distorsions. Certains chercheurs admettent ainsi que les questions conceptuelles en lien avec les distorsions cognitives ne sont pas suffisamment approfondies (McKradly & al.; 2008).

Plusieurs auteurs (Cottraux, 2006) posent divers problèmes à l'hypothèse actuelle des distorsions cognitives dans l'agression sexuelle. Selon eux, il existe peu de preuves soutenant l'existence de distorsions cognitives comme des structures de croyances chez

les délinquants sexuels. Aussi, certains chercheurs (McKradly & al., 2008) notent que plusieurs auteurs utilisent le concept de distorsions cognitives pour justifier autant des comportements normaux que des comportements déviants et n'établissent pas de distinctions quant à leurs fonctions respectives. Finalement, aucune étude actuellement n'a permis de démontrer réellement le processus de développement des distorsions cognitives et le rôle réel des distorsions cognitives dans le passage à l'acte délictuel. Dues aux limites de l'analyse des distorsions cognitives, les études s'intéressent désormais au concept de schème de pensées.

Le concept de schème de pensées

« Les schémas sont des entités organisées qui contiennent tout le savoir d'un individu sur lui-même et le monde : ils guident l'attention et la perception des stimuli environnementaux » (Cottraux, 2006). Ceux-ci entraînent une forme de déformation systématique de la perception, de l'attention et assimilent les nouvelles constructions mentales en créant une association avec celles déjà en place (Cottraux, 2006). Aussi, ce concept cognitif réfère au fait que ces derniers représentent des interprétations personnelles de la réalité qui exerce une influence sur les stratégies d'adaptation de l'individu. Ils ont un contenu très spécifique et symbolisent une interaction entre les émotions, les comportements, l'attention et la mémoire (Cottraux, 2006). Ils permettent à l'individu de créer des raccourcis afin d'analyser des situations sociales et exercent une influence sur la façon dont ce dernier répond à la situation (Johnston & Ward, 1996). Les schèmes de pensée se manifestent sous la forme de distorsions cognitives et de biais spécifiques tels que des préjugés, des attitudes ou des croyances irrationnelles (Cottraux,

2006). Tel que mentionné précédemment, certains auteurs (Cottraux, 2006; Drieschner & Large, 1999) décrivent la production de distorsions cognitives essentiellement comme une façon de surmonter les inhibitions internes avant le délit tandis que Ward et Siegerts (2002) perçoivent les distorsions cognitives comme étant à la base des schèmes de pensée. Certaines études (Ward, Hudson, Johnston & Marshall, 1997) ont démontré que le fait de développer des schèmes de pensée inadéquats relevait d'une erreur au niveau du processus d'acquisition de l'information (Milner et Webster, 2005). Ceux-ci semblent donc occuper une fonction importante dans la chaîne délictuelle. Ils permettent aux délinquants de biaiser l'information et de percevoir leurs comportements déviants comme étant adéquats. Ce concept occupe le rôle d'organiser et d'expliquer en soi les comportements d'agression (Milner & Webster, 2005).

Ward et Keenan (1999) ont proposé la notion de théories implicites référant à une structure permettant de conceptualiser les distorsions cognitives présentées par les délinquants sexuels. Les théories implicites sont des schèmes de pensée, mais semblent expliquées comme des théories scientifiques par l'individu (Milner & Webster, 2005). Ces théories implicites sont utilisées par l'individu afin de fournir des explications et des prédictions à propos de diverses situations sociales. Selon cette idée, les distorsions cognitives présentées chez les délinquants sexuels seraient générées par des théories implicites mal adaptées concernant la victime, l'agresseur et le monde qui l'entoure. Ces auteurs (Ward & Keenan, 1999) ont identifié les théories implicites (schèmes de pensée) les plus fréquemment utilisées par les auteurs d'abus sexuels envers les enfants et chez les violeurs.

La prochaine section dressera le portrait des schèmes de pensée pour chacun de ces groupes en démontrant pour chacun les ressemblances et les distinctions entre le type d'agresseur.

Schèmes de pensée et population de délinquants sexuels

Les agresseurs sexuels de type viol semblent présenter des théories implicites quelque peu différentes de ceux des agresseurs sexuels d'enfants. Il nous apparaît donc important d'établir les distinctions et les ressemblances entre ces deux populations de délinquants sexuels au niveau des schèmes de pensée.

Au niveau des ressemblances, tant les agresseurs d'enfants que ceux de type viol présentent des schèmes de pensée au niveau des droits (*Entitlement*). En fait, le délinquant perçoit le fait qu'il est supérieur aux autres individus et qu'il est surtout plus important. En ce sens, il se perçoit comme ayant des droits sur les autres. La notion de pouvoir apparaît comme très importante. Au plan de la sexualité, le délinquant démontre le fait qu'il peut avoir des activités sexuelles lorsqu'il en ressent le besoin, et ce, avec quelconque individu qu'il considère comme étant inférieur à lui (Milner & Webster, 2005). Aussi, ce schème déviant amène le délinquant à croire qu'il a le droit de faire ce que bon lui semble. Cette pensée ne tient alors pas compte du désir des autres ni de leur consentement (Milner & Webster, 2005).

Sur le plan des distinctions entre les deux groupes, les agresseurs sexuels d'enfants et ceux de type viol présentent des schèmes de pensée qui sont propres à leurs caractéristiques d'agresseurs. Milner et Webster (2005) ont identifiés que les agresseurs sexuels d'enfants présentaient une théorie commune que les enfants sont perçus comme

des êtres sexuels (*Children as sexual beings*). Selon cette théorie implicite, les délinquants sexuels perçoivent les enfants comme étant capables de consentir à des activités sexuelles. Leurs perceptions les amènent à cogiter que les enfants éprouvent un désir de s'engager dans des activités sexuelles avec eux et que ce comportement ne leur cause pas de conséquences. Cette théorie implicite permet au délinquant de justifier le fait que les enfants peuvent avoir un désir sexuel, que celui-ci est « *naturel, innocent et surtout inoffensif* » (Ward & Keenan, 1999).

Aussi ils (Ward & Keenan, 1999) illustrent également le fait que les agresseurs sexuels d'enfants présenteraient une théorie implicite référant à la « *nature des dommages* » (*Nature of harms*). Ils ont démontré que cette population présentait une théorie à laquelle les activités sexuelles avec des enfants ne causaient pas de dommages et pouvaient apparaître comme un élément bénéfique au développement de leur sexualité. Le délinquant sexuel semble se créer une échelle de gravité en lien avec ses comportements sexuels déviants. Cette théorie implicite permet au contrevenant de justifier le fait que si des dommages physiques graves ne sont pas présents, il y a donc absence de contraintes dans leurs comportements (Milner & Webster, 2005).

Les agresseurs sexuels d'enfants présenteraient aussi la théorie implicite que le « *monde est dangereux* » (*Dangerous World*). Le contenu de cette théorie implicite réfère au fait que l'environnement qui les entoure est dangereux et que les gens qui l'habitent présentent des comportements de rejet et des conduites abusives. Selon cette perspective, l'agresseur sexuel envers les enfants croit fortement qu'il est important de mettre à la fois des actions afin de protéger les autres, mais aussi d'obtenir le contrôle sur les autres. Il perçoit les enfants comme étant des individus moins rejetant et ayant moins de capacités

abusives envers eux. Ainsi, il recherche la compagnie des enfants, car il présente la conviction que ceux-ci vont répondre à ses besoins adéquatement (Mann & Beech, 2003).

Enfin, les agresseurs sexuels d'enfants présentent la théorie implicite que Ward et Keenan (1999) qualifient «*d'incontrôlable*» (*Uncontrollability*). Cette théorie prend ses racines chez les délinquants sexuels qui ont été abusés eux-mêmes à l'enfance ou qui ont vécu un événement traumatisant. Les agresseurs sexuels envers les enfants perçoivent le monde qui les entoure comme un monde incontrôlable. Cette théorie lui permet d'expliquer son comportement déviant puisqu'il perçoit ces agissements comme étant hors de son contrôle.

D'un autre côté, il a été démontré que les délinquants sexuels envers les adultes présentaient des attitudes et des croyances favorisant l'agression envers les femmes. Ceux-ci présenteraient un plus haut niveau cognitif d'acceptation de l'agression sexuelle (Stermac & Segal, 1990). Parallèlement, les agresseurs sexuels de femmes adultes démontreraient une rigidité importante face aux stéréotypes du rôle de la femme en société.

Certaines études ont tenté de mettre en lumière les schèmes de pensée ayant un rôle dans le processus délictuel chez les agresseurs sexuels. Ward et Keenan (1999) ont démontré à travers leurs recherches que les auteurs d'agression sexuelle envers les adultes présentaient des schèmes de pensée spécifiques reliés à leur problématique. Le schème de pensées nommé en anglais, «*Grievance*», est décrit comme de la rancune. Ces croyances portent particulièrement sur la responsabilité de la victime et renvoie le blâme sur les femmes lorsqu'un élément négatif survient dans sa vie. Le délinquant sexuel comprend qu'il est justifiable de punir la femme ou de prendre sa revanche sur elle en

adoptant des comportements aversifs afin de lui faire prendre conscience du tort qu'elle lui a fait subir (Ibid).

Il s'avère également fréquent que les délinquants sexuels présentent un schème de pensée de *victimisation*. L'individu se sent persécuté au sens où tout arrive uniquement à lui. Compte tenu de cela, il justifie le fait qu'il doit prendre sa revanche et punir les autres qui lui ont fait du mal (Mann & Beech, 2003).

Par ailleurs, cette population présente un schème de pensée relié au *contrôle*. Les délinquants sexuels présenteraient un besoin d'occuper une position de pouvoir et de contrôle sur les autres. En vertu de ce schème de pensée, les agresseurs sexuels justifient le recours à des comportements sexuels déviants en réponse au fait qu'une femme ait tenté de le contrôler ou de l'humilier. Le contrôle réfère spécifiquement à un sentiment de puissance et de pouvoir que cela lui procure (Milner & Webster, 2005).

Finalement, les délinquants sexuels semblent présenter un schème de pensée où certaines catégories de femmes ne méritent pas d'être respectées. En ce sens, il est justifié d'adopter des comportements sexuels inadéquats envers elles (Mann & Beech, 2003).

Les agresseurs sexuels d'adultes semblent donc présenter différentes catégories de schèmes de pensée problématiques tels que des schèmes reliés à notion de contrôle, d'autre qui réfèrent aux stéréotypes et certains se référant aux croyances. L'influence de ceux-ci est grande lorsque les schèmes se trouvent en relation avec des facteurs de risque qui favorisent le passage à l'acte chez les délinquants sexuels (Murrain & Macguire, 2005; Mann & Beech, 2003).

Mann (2004) supporte aussi les études menées par Ward et Keenan (1999), plus tard amenées par Ward et Siegerst (2002). Mann (2004) a constaté que la théorie des schèmes de pensée chez les délinquants sexuels semble s'appliquer à bon nombre d'agresseurs, cependant pas à tous les délinquants. Dans son analyse, l'auteure représente les principaux facteurs sous la forme de modes cognitifs : le mode désavantagé et le mode dominant. Pour chacun des modes se rattachent des sous-facteurs, les schèmes de pensée.

Le mode désavantagé s'applique lorsque l'individu se perçoit comme étant abandonné par les autres et maltraités. De ce mode, relèvent tous les aspects négatifs et l'individu à l'impression d'être seul et de n'avoir jamais reçu d'aide par rapport à ses difficultés. À ce mode se rattachent deux schèmes de pensée : 1) le dommage causé par les autres et 2) le contrôle du passé. **Le dommage causé par les autres** se traduit par le fait que l'individu à l'impression que la vie est un construit d'expériences négatives et que seuls des événements négatifs peuvent lui arriver. Aussi, il l'amène à percevoir les autres négativement, l'individu a l'impression que les autres sont toujours à l'encontre de ce qu'il est ou de ce qu'il pense. Cette perception négative des gens suppose un traitement négatif et injuste. Dans son interprétation, l'individu peut teinter ses perceptions d'hostilité et d'agressivité.

Le schème **contrôle du passé** permet à l'individu de se comporter inadéquatement par rapport à la norme. En effet, il permet à l'individu de mal se comporter puisque dans sa pensée, il existe une règle rendant acceptable ce type de comportements en vertu de ses expériences du passé. En d'autres mots, l'individu considère qu'il peut adopter des comportements négatifs étant donné que la vie l'a maltraité.

Le second mode cognitif, le mode dominant rassemblent des thèmes de puissance, de punition, de contrôle et de vengeance sous toutes ses formes. Le schème de pensée de *Vengeance* s'exprime tel que la théorie implicite «*Greviance*» décrite par Ward et Keenan (1999), mais ajoute des aspects de vengeance. Il permet à l'individu qui a été maltraité dans le passé de se venger.

Le besoin de respect s'exprime sous la forme d'une préoccupation significative de se faire respecter par les autres et de se faire admirer. Cela peut être représenté sous la forme d'un désir de vie ou peut s'appliquer à des situations précises ou à des règles précises. L'individu désire que les autres exécutent ce qu'il leur demande et fassent tout ce qu'il désire, et ce, dans toutes les sphères de sa vie, incluant les aspects reliés à la sexualité.

Mann (2004) présente son analyse des schèmes de pensée sous la forme de mode, tel qu'illustré plus haut. Il ressort que dans le mode désavantagé, il n'y aurait pas de différences entre les délinquants sexuels et les non-délinquants. Toutefois, au niveau du mode dominant, la présence de ce type de schème de pensées exercerait une très grande influence au niveau du risque de récidive sexuelle. Bref, ces études nous permettent de constater que la perspective des schèmes de pensée comme angle d'analyse chez les délinquants sexuels apparaît comme une voie intéressante au plan de la recherche et qu'elle apparaît plus complète que celle développée au niveau des distorsions cognitives.

Schémes de pensée et sous-population d'agresseurs

Les recherches portant sur des sous-populations de délinquants sexuels telles que les femmes ou les adolescents sont apparus beaucoup plus tard dans la littérature scientifique. En effet, lorsque les chercheurs ont commencé à s'intéresser à la problématique de la délinquance sexuelle, ceux-ci n'ont pas établi de distinctions entre les populations d'agresseurs, offrant un même modèle explicatif pour chacun des groupes. Avec le temps, ceux-ci ont observé qu'il était essentiel d'observer ces populations différemment, puisqu'elles présentaient des caractéristiques distinctes sous divers plans (Beech & al., 2007).

La période de l'adolescence constitue un moment où l'individu construit sa personnalité et son identité sexuelle. À ce même moment, l'individu se construit un répertoire cognitif, affectif et comportemental (Smallbone, 2006). Au plan cognitif, il a été exposé que les adolescents avaient recours aux distorsions cognitives en lien avec la sphère sexuelle (Shcram, Milloy & Rowe, 1991). En effet, comme chez les adultes, nous retrouvons chez les adolescents auteurs d'abus sexuels des distorsions cognitives leur permettant de nier, minimiser et de rationaliser leur comportement délinquant (McCrary & al., 2008). Il a d'ailleurs été établi que ces distorsions cognitives exerçaient un rôle important au plan de la récidive, ces attitudes et ces croyances favorisant le passage à l'acte sexuel (Jacob & Mckibben, 1993). Cependant, peu d'études ont développé des connaissances plus poussées au plan du processus cognitif et des schèmes de pensée chez les adolescents. Comme chez les adultes, les schèmes de pensée chez les adolescents servent à organiser les pensées, généraliser les idées, guider les pensées et biaiser la

perception du monde (Barbaree, Marshall & Hudson, 1993). Ceux-ci exercent une influence sur leur comportement et leur relation avec les autres.

À ce jour, aucune étude n'a établi un portrait des schèmes de pensée problématiques auxquels les adolescents agresseurs sexuels font référence. Le schème de « *Genre* » semble être présent de façon importante chez cette population. Le schème de genre prend naissance à travers le processus d'acquisition de l'information en ce qui a trait aux rôles masculins et féminins et affecte le comportement de l'individu. Le schème de rôle masculin amène l'individu à considérer les agressions envers les autres comme des comportements normaux et justifiables selon les circonstances. Ce schème conduit l'adolescent à croire que la victime a adopté des comportements de séduction et que celle-ci démontre un désir d'avoir des contacts sexuels. Les adolescents peuvent aussi présenter un schème sexuel de genre féminin. Lorsque l'adolescent expose ce type de schème de pensées, celui-ci interprète de façon inadéquate des situations impliquant des individus de sexe féminin et cela lui permet de confirmer des croyances préexistantes (Barbaree, Marshall & Hudson, 1993).

Chez les adultes, il a été démontré que les études portant uniquement sur les distorsions cognitives présentaient certaines limites. De ce fait, de plus en plus d'auteurs s'intéressent à la question des schèmes de pensée chez les auteurs d'abus sexuels. Compte tenu de ces limites, nous croyons que les mêmes limites peuvent s'appliquer à la population adolescente et qu'il serait intéressant de développer des connaissances au plan des schèmes de pensée chez cette population. Actuellement, il est cependant difficile de

déterminer si les adolescents agresseurs sexuels présentent le même type de schèmes que ceux retrouvés chez les adultes.

Dans le but d'éclaircir ce questionnement, nous avons réalisé une étude exploratoire auprès d'adolescents agresseurs sexuels dans le but d'identifier leurs schèmes de pensée liés à l'agression sexuelle. Nous avons également comparé les schèmes de pensée chez les adolescents agresseurs sexuels en mettant en évidence les ressemblances et les distinctions avec les données obtenues chez les adultes agresseurs sexuels d'enfants. Finalement, nous proposons des pistes de réflexions et d'interventions relatives aux schèmes de pensée des adolescents agresseurs sexuels.

Méthode

Participants

L'échantillonnage de participants à cette étude a été de type volontaire. Cinq adolescents suivis au CPLM âgé entre 14 et 17ans et ayant commis des délits sexuels à l'intérieur du cadre familial (délits intrafamiliaux : famille directe ou famille reconstituée) ont participé à cette étude. L'âge des participants a été fixé afin que l'adolescent puisse consentir lui-même à sa participation à cette étude, sans qu'il ait recours à un consentement écrit d'un parent (14 ans et plus). Ces critères ont été définis afin d'assurer l'uniformité de l'échantillon sélectionné. Le CPLM présente une plus forte proportion d'adolescents ayant commis des délits intrafamiliaux. Considérant cette réalité, nous avons sélectionné uniquement des sujets ayant commis ce type de délits.

Mesure

Grille d'entretien

La grille d'entretien développée par Beech et ses collaborateurs (2007) a été utilisée dans cette recherche. Les questions dans la grille visent spécifiquement à identifier les théories implicites développées par Ward et Keenan (1999). Cette grille a été choisie car, à notre connaissance, elle était la seule qui avait été créée spécifiquement pour étudier les théories implicites – l'objet de notre étude. (1999). Cette grille réfère aux schèmes de pensée utilisés dans cette étude exploratoire et permet une meilleure comparaison avec la population adulte.

La grille est composée de trois grandes catégories de questions. La première catégorie est composée de questions portant sur les différentes sphères de vie de l'adolescent sur le plan prédélictuel. La deuxième catégorie est centrée sur les pensées et émotions vécues avant et pendant le délit. Finalement, la troisième catégorie de questions porte sur les pensées et les émotions postdélictuelles. Avec l'accord des auteurs, la grille d'entrevue a été traduite et adaptée à la population d'adolescents auteurs d'abus sexuels. Spécifiquement, le vocabulaire a été modifié afin de l'ajuster à la compréhension des participants. Cette grille a été choisie, car elle réfère aux schèmes de pensée utilisés dans cette étude exploratoire et permet une meilleure comparaison avec la population adulte.

Le Questionnaire «My Life»

Dans le cadre de cette étude, nous avons traduit en français et adapté le questionnaire «My Life Questionnaire» (Mann, 2004). Le questionnaire comprend 32 questions, elles ont été développées en fonction des quatre schémas développés par Mann (2004). En effet, les énoncés ont été choisis afin de refléter un portrait des principaux schémas de pensée retrouvés chez les délinquants sexuels: Grievance, Self as a Victim, Control et Entitlement. Des analyses psychométriques confirment que chacune des questions correspond à un schème. Le choix des questions lors de la construction du questionnaire a été fait afin d'éviter les effets de désirabilité sociale face au délit (Mann, 2004). Le questionnaire est une approche auto rapportée où le délinquant répond lui-même aux questions. Pour chacune des questions, l'adolescent encercle la réponse qui lui correspond le plus selon un niveau de mesure ordinal allant de 1 à 5 (5= me concerne totalement, 4 = me concerne beaucoup, 3= me concerne, 2= me concerne un peu, 1= ne

me concerne pas du tout). L'instrument a été validé et les résultats ont été comparés à des groupes témoins soit : des groupes de délinquants sexuels, des groupes de délinquants non sexuels ainsi qu'à des groupes non délinquants. Pour le but de la présente recherche, seules les réponses de trois ou plus ont été considérées dans les analyses. Ces réponses ont été regroupées par schème de pensée spécifique (Grievance, Self as a Victim, Control et Entitlement).

Procédure

Sollicitation des participants

Des participants au groupe de prévention de la récidive animé la stagiaire ont été sollicités. Certains participants pris en charge dans le cadre d'un suivi thérapeutique individuel ont aussi été sollicités. Le déroulement de la sélection des participants s'est effectué de deux façons. Tout d'abord, les participants répondant aux critères de l'étude faisant partie du groupe de prévention de la récidive ont été rencontrés directement par la stagiaire. Celle-ci leur a présenté brièvement et clairement le projet de recherche. Lorsque les participants démontraient un intérêt à participer à cette étude exploratoire, une rencontre était alors fixée. Ensuite, les participants recrutés dans le cadre d'un suivi thérapeutique individuel étaient d'abord rencontrés par la psychologue responsable de leur suivi. Celle-ci leur a présenté l'étude exploratoire effectuée par la stagiaire. Lorsque les adolescents démontraient un intérêt à participer à l'étude, celle-ci leur fixait un rendez-vous. Afin d'éviter les déplacements supplémentaires, puisque certains

participants ne provenaient pas de la région de Montréal, une période de suivi individuel était consacrée à leur participation à l'étude. Quatre des cinq participants ont été rencontrés dans les bureaux du CPLM. Le cinquième participant a été rencontré au Centre jeunesse où il résidait compte tenu de conflits d'horaire et de la distance pour se rendre au CPLM.

Rencontre des participants

Les données de cette étude ont été recueillies en une seule rencontre d'une durée d'environ 90 minutes. Chaque rencontre se déroulait en trois temps: l'explication de l'étude et la signature du consentement, le questionnaire d'autorévélation et l'entretien.

Dans un premier temps, la stagiaire a tout d'abord expliqué à l'adolescent le cadre dans lequel s'inscrivait l'étude et a offert des éclaircissements concernant le déroulement de la rencontre. Le formulaire de consentement était ensuite signé. Par la suite, puisqu'il s'agit d'un questionnaire d'autorévélation, l'adolescent était appelé à répondre aux questions lui-même. La stagiaire demeurait disponible à répondre aux questions de l'adolescent advenant qu'il ait des difficultés. Dans un troisième temps, l'entretien était réalisé. L'adolescent était alors invité à répondre aux questions ouvertes, établies à partir de la grille d'entretien. Selon le consentement de l'adolescent, l'entretien pouvait être enregistré. Pour chaque rencontre, la prise de notes permettait de recueillir les données

Présentation des résultats

Participant 1

Sébastien est un adolescent de 17 ans. Au moment de l'étude, le jeune participait à un suivi thérapeutique individuel de façon hebdomadaire. Au niveau légal, il a plaidé coupable à des accusations d'agression sexuelle et d'inceste, sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), à l'endroit de ses deux demi-sœurs âgées au moment des abus de six et huit ans. En vertu de ces accusations, Sébastien a reçu une sentence d'une durée de dix mois dans une unité de garde ouverte d'un Centre jeunesse.

Les résultats de Sébastien au questionnaire « *My life* » nous montre une présence importante du schème « *dommage causé par les autres* » qui s'exprime par des réponses telles que : *Les gens ont souvent essayé de me trahir; les autres ne comprennent pas comment je me sens*. D'ailleurs, l'histoire de cet adolescent au plan sociofamilial nous indique que ce dernier a été marqué par l'absence de son père et de nombreux déménagements et changement d'école dû à une consommation abusive d'alcool de sa mère. Conséquemment, Sébastien a vécu dans des situations précaires et a dû occuper le rôle de parent auprès de ses sœurs. De cela, les résultats de Sébastien au « *My life* » font état d'une présence importante du schème « *Contrôle du passé* » qui est lié à des expériences traumatisantes vécues par le jeune tel que la violence psychologique vécue par sa mère ainsi qu'une expérience de victimisation sexuelle de la part de son frère « *Je pense que mon frère est aussi responsable du fait que j'aille fait des abus sur ma sœur. Il m'a abusé quand j'avais 11 ans.* » Cela s'exprime aussi par des réponses telles que : *J'ai des problèmes dans ma vie à cause des choses qui sont arrivées dans ma vie; dans ma vie, j'ai souvent ressenti le besoin de parler de mes problèmes, mais j'en ai jamais eu*

l'opportunité. Les allégations de Sébastien font aussi état de la présence du schème appelé « **Incontrôlable** » qui lui permet d'expliquer son délit comme étant hors de son contrôle, relativement à ce qu'il a vécu.

Aussi, les affirmations de cet adolescent nous indiquent la présence du schème de pensée « **Vengeance** » à travers un résultat élevé aux questions suivantes : *lorsque les autres me font du mal, ils méritent d'être punis et Il y a des gens dans ma vie de qui j'ai envie de me venger*. D'ailleurs, le discours de Sébastien en témoigne : « *La gravité de mes gestes, je vois ça comme positif, ça ma permis d'évacuer mes frustrations* » « *C'est lui qui m'a montré la sexualité, je vivais beaucoup de colère par rapport à lui* ».

Le discours de Sébastien nous montre une dominante présence du schème « **Des droits** » dans l'organisation de sa pensée et l'explication de son délit. Le schème des droits mène l'agresseur à adopter une perception de supériorité sur les autres et de droit sur les individus qui leur apparaissent comme étant inférieur à eux (Milner & Webster, 2005) « *Je vivais beaucoup de colère, c'est pour ça que je les abusais. Je provoquais les autres, j'avais besoin d'avoir un contrôle sur les autres* ». Ce schème est présent dans toutes les sphères de sa vie dont la sexualité ou l'agresseur croit qu'il peut avoir des relations sexuelles comme il le désire (Milner & Webster, 2005) : « *J'ai commis des abus parce qu'elles étaient des proies faciles. Je pensais que ce que je voulais je devais l'avoir, ça n'avait pas d'importance, le sexe était un moyen que ça aille mieux* ». La présence de ce schème de pensée amène l'agresseur à faire abstraction de la notion de consentement (Milner & Webster, 2005), « *J'ai pensé à comment j'allais faire pour que ça se passe avec ma sœur. J'ai fait un plan pour les deux parce que je me disais qu'une allait le dire à l'autre alors j'ai pris les deux une après l'autre* ».

De ce fait, cet adolescent semble expliquer aussi son délit par le recours au schème «*Les enfants comme des êtres sexuels*». En effet, cela se présente tel que : «*Dès fois, ça arrivait que c'était elles qui le demandaient, qui voulaient avoir du sexe avec moi, elles venaient dans ma chambre* ». Le discours de Sébastien indique que ce dernier a perçu ses sœurs comme ayant eu un désir d'avoir des activités sexuelles avec lui et que cela n'occasionnait pas de conséquences pour elles «*Je voyais mes sœurs comme si elles avaient envie de faire ça avec moi* ».

Les allégations du jeune nous montrent qu'il perçoit peu les conséquences de ses agressions sur ses sœurs et que la sexualité est bénéfique pour elles. Ainsi, le schème de pensée «*Nature des dommages* » nous apparaît installé dans la façon de percevoir son délit «*Elle n'ont pas dit Non alors je me suis dit que c'était correct, on dirait qu'elles aimaient ça* », «*Je ne leur faisais pas de mal, elles voulaient* ».

Les affirmations de cet adolescent ne nous permettent pas de relever la présence du schème «*Le monde est dangereux* ».

Participant 2

Guillaume est un adolescent de 17 ans. Au moment de la présente étude exploratoire, Guillaume participait à un suivi thérapeutique hebdomadaire. Au niveau légal, il a plaidé coupable à des accusations d'agression sexuelle sous la LSJPA, envers sa sœur. Guillaume avait déjà plaidé coupable antérieurement pour des accusations similaires envers la même victime. Il habite actuellement en foyer de groupe depuis le début des procédures judiciaires.

Les résultats de Guillaume au questionnaire « *My life* » ne nous démontre pas la présence du schème de pensée, « **Damage causé par les autres** ». Toutefois, le schème « **Contrôle du passé** » nous apparaît significatif. La présence de ce dernier se traduit par des réponses telles que : *lorsque j'ai fait des mauvaises choses, c'était pour évacuer mes problèmes du passé; les mauvaises choses que j'ai faites dans ma vie sont à cause des mauvaises choses qui me sont arrivées dans le passé*, lui permettant de justifier son délit et d'en minimiser les impacts. Guillaume est un adolescent qui a vécu de la violence physique et a été contraint à participer à des activités sexuelles non consentantes avec son père et sa sœur. Il a de plus été témoin de nombreux épisodes d'abus de son père à l'endroit de sa sœur empreint de violence « *Je pense que mon père est aussi responsable que j'ai fait ça à ma sœur. Il nous a abusés pendant longtemps et je pense que c'est de sa faute. Pour moi, c'était normal de faire ça parce que mon père le faisait. Je l'avais déjà fait avec ma sœur et je l'avais déjà vu* », « *J'avais beaucoup d'idées sexuelles avant. Ça venait dans ma tête comme des «flashes». J'en avais souvent des «flashes» où mon père abusait ma sœur, pis de tout ce qu'on a vécu dans ce temps-là* ».

Sur le plan de la « **Vengeance** », Guillaume se dit en colère et contrôlé par ce sentiment qui l'amène à vouloir contrôler et faire vivre ses injustices et ses frustrations à ceux qu'il perçoit comme lui faisant du tort « *Je me sentais jaloux de ma sœur. Je voulais toujours avoir la même chose qu'elle. Je voulais avoir la même place que ma sœur avec ma mère. Ça me frustrait quand je ne passais pas autant de temps avec ma mère que ma sœur* », « *Je m'étais chicané avec ma mère à cause de ma sœur, je me sentais agressif pis j'avais le goût de me prendre ma revanche* ». Les réponses de Guillaume au questionnaire « *My life* » traduisent aussi la présence du schème de

«**Vengeance**» chez cet adolescent : *lorsque je suis en colère, je veux me venger sur les autres; parfois, la violence est l'unique façon de régler une situation.*

Les résultats au questionnaire «*My life*» témoignent aussi du fait que le schème «**Besoin de respect**» fait partie du mode de pensée de cet adolescent. En effet, Guillaume est un adolescent qui a toujours été le bouc émissaire du groupe et a toujours adopté un mode relationnel dysfonctionnel. Malgré cela, il cherche toujours à se faire respecter par les autres et se montrer dominant «*“J’étais toujours agressif avec les autres. À la maison, j’étais comme mon père. Très contrôlant. Je voulais toujours tout décider et que les choses marchent à ma façon”*». Ces affirmations de l'adolescent nous témoignent aussi de la présence du schème «**Des droits**» qui se traduit chez Guillaume par un désir d'être supérieur à sa sœur et de pouvoir la contrôler : «*Si elle n'avait pas porté plainte, je pense que ça aurait été plus loin. Je me serais rendu jusqu'à la pénétration. Quand j'avais des «flashes», je me sentais toujours en contrôle, puissant sur l'autre*».

Guillaume est aussi un adolescent très isolé ayant vécu de nombreux rejets et plusieurs abus. Il semble difficile pour lui d'aller vers les autres. Les proclamations du jeune nous montrent qu'il présente le schème «**Le monde est dangereux**» : «*Avec les filles, j'étais très timide. Je ne me sentais pas capable d'aller vers elles. Je n'avais pas de blonde à cause de cela* ». Dans le contexte de vie de Guillaume, il lui apparaissait plus facile d'aller vers sa sœur, cette dernière étant moins rejetante et ayant moins de capacités abusives à son endroit : «*J'ai choisi ma sœur parce qu'elle était là. Aussi parce que ça c'était déjà passé avant pis qu'on a un lien ensemble* ».

Finalement, les affirmations de cet adolescent nous signifient la présence du schème « **Incontrôlable** ». En effet, il s'agit d'un adolescent ayant vécu plusieurs traumatismes abusifs. Il apparaît difficile pour lui d'expliquer son comportement, ce dernier ayant une perception de ses gestes comme étant hors de son contrôle : «*Pendant les abus, je me sentais mal, j'avais peur de me faire prendre. Je me sentais un peu hors de moi, comme si je ne me rendais pas compte de ce qui se passait* ».

Participant 3

Ian est un adolescent de 17 ans. Au moment de l'étude, Ian participait à un suivi thérapeutique individuel hebdomadaire. Antérieurement, Ian a complété le groupe de prévention de la récidive offert au CPLM. Au niveau légal, il a plaidé coupable à des accusations de contacts sexuels envers sa sœur lors du premier événement et à une accusation d'attouchement sexuel envers son frère lors du second événement, sous la LSJPA. L'adolescent est aussi pris en charge sous la Loi de la protection de la jeunesse. Ian réside actuellement dans un centre de réadaptation.

Les affirmations de Ian nous donnent l'impression que ce dernier perçoit sa vie comme un construit d'expériences négatives et que cela ne fait que se répéter, faisant ainsi référence au schème «**Domage causé par les autres**». Ainsi, les réponses de Ian au questionnaire «*My Life*» traduisent cette perception : *les autres ne comprennent pas comment je me sens; dans la vie, je n'ai pas eu ce que je mérite*. Il s'agit d'un adolescent ayant vécu de nombreuses difficultés et ayant été placé en centre de réadaptation pour la première fois dès l'âge de neuf ans, «*J'ai fait ça je pense que c'est parce que mes*

parents me faisaient chier. Avec mon père, c'était super difficile, il n'était jamais là. Mes parents étaient séparés, ça allait super mal avec ma belle-mère. La deuxième fois, ma mère me faisait vraiment chier, on se chicanait souvent».

Ian explique aussi ses comportements par ce qu'il a vécu dans le passé faisant ainsi état de la présence du schème «**Contrôle du passé**». Ses réponses au questionnaire «*My Life*» traduisent d'ailleurs l'expression de ce schème : *lorsque j'ai fait des mauvaises choses, c'était pour évacuer mes problèmes du passé; À l'occasion, j'ai fait de mauvaises choses à cause de mes problèmes émotionnels*. Le recours à ce schème lui permet d'expliquer ses comportements en raison de l'intimidation et de la victimisation dont il a été victime dans le passé : « *Quand j'étais en Centre, j'étais provocateur, je me pognais tout le temps avec tout le monde. Je me bataillais souvent pis je descendais au bloc souvent parce que je pétais des coches trois fois par jour. J'avais de la misère à gérer mes frustrations. J'étais ben préoccupé par la sexualité pis je me masturbais beaucoup.*»

La notion de « **Vengeance** » nous apparaît peu présente chez Ian. Cependant, le recours à la vengeance dans un objectif de contrôle et de respect par les autres nous apparaît toutefois évident. Cela se traduit en effet à travers des réponses au questionnaire «*My Life*» telles que : *lorsque les autres me font du mal, ils méritent d'être punis; les gens qui me menacent doivent comprendre qu'ils ne peuvent me faire cela à moi*. Le schème de « **Besoin de respect** » chez cet adolescent nous apparaît donc très préoccupant et ce dernier semble soucieux au fait que les autres lui obéissent.

Les affirmations de Ian en lien avec son délit traduisent aussi une présence importante du schème de pensée « **des droits** », lui permettant de passer à l'acte :

«Pendant que j'étais avec elle, je sentais que je pouvais obtenir tout ce que je veux. Je pensais que j'avais le contrôle sur elle. Je me sentais excité. »

Cet adolescent nous apparaît aussi très préoccupé par le schème de pensée **«Les enfants comme des êtres sexuels»**. En effet, cette perception amène l'agresseur à penser que l'enfant désire avoir un contact sexuel avec lui : *« J'étais dans ma chambre. J'ai appelé mon frère pour qu'il vienne écouter les Simpsons avec moi. Pis là, pendant qu'il y avait une pause, j'ai mis un film porno sur mon autre télé. J'ai regardé du porno avec lui. Lui il insistait pour regarder. », « J'ai eu des idées sexuelles pendant que je regardais les Simpsons avec mon frère. Je voulais savoir si son pénis était aussi gros. Ben dans le fond, je le savais déjà. Je n'étais pas excité sur le coup, mais je l'ai masturbé jusqu'à éjaculation. J'ai baissé ses pantalons. Je voulais lui montrer comment se masturber. Faque je l'ai masturbé. Après ça, j'ai pas remonté ses pantalons, c'est lui qui a fait ça ».*

Le discours de Ian traduit aussi la présence du schème **« Nature des dommages »** ou l'agresseur se construit une théorie laquelle les activités sexuelles avec les enfants ne causeraient pas de dommages et pouvaient être bénéfiques au développement de leur propre sexualité (Milner & Webster, 2005) : *«Pour moi, je pense qu'elle a compris que c'était un besoin essentiel de l'homme»*. Ce schème amène aussi l'agresseur à se construire une échelle de gravité en lien avec ses comportements déviants : *«Je ne pense pas que mes gestes ont eu des impacts pour eux. Ben dans le fond, je pense que mes gestes ont été graves pour mon frère : 7.5/10 parce que je l'ai touché et que je me suis masturbé après. Pour ma sœur : 5/10 ben je ne l'ai pas touché, je me suis juste masturbé*

devant elle». Cela permet à l'adolescent de justifier ses comportements et ne pas percevoir la gravité de ses gestes (Milner & Webster, 2005).

Les allégations de Ian nous montrent aussi la présence du schème « **Le monde est dangereux** », schème qui rappelle le, réfère au fait que l'environnement qui entoure l'agresseur est dangereux et que le monde qui l'habite présente des comportements de rejet et des conduites abusives : *«Moi je me trouvais laid, je me sentais rejeté par tout le monde. Je pense que j'avais une faible estime de moi-même. Pis en plus, je trouvais ça difficile d'entrer en relation avec les filles.»*, *« À l'école j'étais... turbulent. Je n'avais pas ben ben d'amis. J'étais souvent en conflit avec les autres. Je me faisais souvent écœurer par le monde, mais moi je m'en foutais »*.

La présence du schème « **Incontrôlable** » est aussi soulignée où l'adolescent nous apparaît très préoccupé par la sexualité et n'étant pas capable de contrôler ses pulsions, ces dernières étant trop fortes : *«Maintenant, j'ai encore des idées sexuelles envers les enfants, quand ça m'arrive, j'essaie de changer mes idées, mais des fois, je ne suis pas capable. Je vais jusqu'au bout »*, *«Je pense que je pourrais récidiver si je me retrouve dans le même contexte qu'avant. Il faudrait vraiment que je déménage pour ne pas que ça arrive encore »*.

Participant 4

Justin est un adolescent de 17 ans. Au moment de la présente étude, il participait à un suivi thérapeutique hebdomadaire au CPLM. Avant son suivi au CPLM, l'adolescent avait participé à un groupe de prévention de la récidive dans un autre organisme. Au niveau légal, Justin a plaidé coupable à des accusations d'attouchements sexuels envers un garçon de 7 ans. Il aurait aussi eu d'autres accusations de nature sexuelle sous la LSJPA envers sa sœur de 10 ans.

Tout d'abord, les résultats de Justin au questionnaire « *My Life* » n'illustrent pas la présence significative du schème de pensée « **Damage causé par les autres** ». Ensuite, les réponses de l'adolescent au questionnaire nous montrent une présence marquée du schème « **Contrôle du passé** ». Ce schème se traduit chez Justin à travers des réponses telles que : *lorsque j'ai fait de mauvaises choses, c'était pour évacuer mes problèmes du passé; À l'occasion, j'ai fait de mauvaises choses en raison de mes problèmes émotionnels*. Justin est un adolescent ayant vécu de grandes difficultés relationnelles, et ce, dès l'enfance ayant aujourd'hui des impacts importants sur l'ensemble des sphères de sa vie. Le recours à ce schème lui permet d'expliquer ses comportements inadéquats.

Les résultats de Justin au questionnaire « *My Life* » ne nous permettent pas de démontrer la présence du schème de pensée « **Vengeance** » chez cet adolescent.

Par contre, le sujet semble démontrer une préoccupation significative de se faire respecter. Cela se traduit notamment lors de situations référant à la mise en application d'une règle ou lors de prises de décisions. Cette préoccupation fait état de la présence du schème « **Besoin de respect** » chez l'adolescent. Le besoin de respect se présente chez

Justin par des résultats élevés aux questions du questionnaire « *My Life* » tel que : *lorsque les gens ne me respectent pas, j'ai besoin de leur montrer qu'ils ont tort; J'aime lorsque les gens font ce que je leur dis de faire.*

Le schème « **des droits** » nous apparaît aussi très présent chez cet adolescent. En effet, ses affirmations traduisent un désir de dominer les autres et d'avoir le contrôle sur eux : *« À l'école, je niaisais tout le temps. Les autres je les écœurerais pour être le meilleur. Je n'avais pas une bonne communication avec personne »*. L'adolescent présente aussi un désir d'obtenir une place unique aux yeux des autres : *« Avec ma sœur, on n'était pas proche. Elle me tombait sur les nerfs. Je la trouvais vraiment envahissante. On se chicanait tout le temps. Depuis qu'elle est arrivée, j'avais peur de perdre ma place. J'ai toujours dit que je ne l'aimais pas »*. Justin démontre aussi le schème des droits sous l'angle permettant à l'agresseur d'avoir des contacts sexuels lorsqu'il en désire et ce, faisant abstraction du consentement de l'autre : *« Le matin, en allant à la toilette, je l'ai vue en train de se changer. J'ai eu une pulsion sexuelle. Je suis rentré, je lui ai demandé d'avoir des contacts avec elle. Elle m'a dit non »*.

Les affirmations de Justin nous démontrent une faible présence du schème « **Les enfants comme des êtres sexuels** ». En effet, en ce qui concerne le petit garçon, on note que l'adolescent perçoit l'enfant comme étant en mesure de consentir à une activité sexuelle et présentant un certain désir de le faire : *« À Noël, je suis allé en congé chez mes parents. Le petit gars était là. Je me suis déshabillé, pis lui aussi l'a fait. Je ne l'ai pas forcé, il l'a fait de lui-même. J'étais dans ma chambre, il jouait aux bonshommes. C'est là qu'on s'est déshabillé, ça a duré environ 1 minute et demie »*. Cependant, en ce qui

concerne la victime de sexe féminin, Justin ne semble pas présenter cette perception : « *Elle ne m'a pas donné de signes pour m'inciter à avoir des contacts sexuels avec elle* ».

L'histoire de Justin fait état de la présence du schème « ***Le monde est dangereux*** ». Très tôt, Justin a vécu des difficultés d'intégration et a été victime d'intimidation des jeunes de son âge, ce qui a pour impact que l'adolescent présente désormais des difficultés marquées au plan relationnel. D'ailleurs, il arbore une incapacité à être en relation adéquatement avec les gens de son âge : « *J'étais en Centre. Ça n'allait pas bien avec personne. J'étais vraiment solitaire, je n'avais pas vraiment le goût de parler avec les autres, je pense que j'étais solitaire par choix. Je me rejetais volontairement* », « *Je niaisais souvent, j'avais plus de misère avec le monde de mon âge* ».

Finalement, les résultats ne démontrent pas la présence du schème « ***Incontrôlable*** » dans le discours de Justin.

Participant 5

Nicolas est un adolescent de 15 ans. Au moment de l'étude, il venait de terminer le groupe de prévention de la récidive au CPLM. Il a plaidé coupable à des accusations d'attouchements sexuels envers sa demi-sœur de cinq ans et une amie de celle-ci âgée de neuf ans dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. En vertu de ces accusations, l'adolescent doit faire des travaux communautaires et doit respecter une probation.

Les affirmations de Nicolas rapportent une présence plutôt faible du schème « *Dommage causé par les autres* ». En effet, l'adolescent semble se sentir concerné un peu par les questions ayant un lien avec ce schème, mais ne nous permet pas d'exposer une présence significative chez le sujet.

Les résultats de Nicolas au questionnaire « *My Life* » nous démontrent une présence significative du schème « *Contrôle du passé* ». La présence de ce schème se traduit par des réponses telles que : *les mauvaises choses que j'ai faites dans ma vie sont à cause des mauvaises choses qui me sont arrivées dans le passé*. Nicolas est un adolescent qui a été rapidement mis de côté par sa mère. Il a été pris en charge par sa grand-mère qui exerçait un contrôle important sur lui : *«Elle me criait dessus tout le temps, j'avais le droit de rien faire. C'étais jamais correct, j'étais toujours puni* ». Le recours à ce schème permet à Nicolas de rendre acceptable ses comportements en vertu de ce qu'il a vécu avant.

Les affirmations de Nicolas nous démontrent qu'il se sent grandement concerné par tous les aspects reliés au schème de « *Vengeance* ». Les réponses de Nicolas au questionnaire « *My life* » exposent d'ailleurs la présence significative de ce schème étant donné que l'adolescent s'est senti concerné par l'ensemble des énoncés liés à la vengeance. L'histoire de vie de Nicolas fait d'ailleurs état de nombreux événements où il a voulu se venger des autres qui lui ont fait du mal. D'ailleurs, il s'explique son délit par la rivalité entre lui et sa sœur et par le fait qu'il souhaitait se venger du fait que cette dernière vivait auprès de sa mère. Il est à noter que la violence apparaît comme le moyen de résolution de conflits priorisé par cet adolescent.

L'analyse des résultats au questionnaire « *My Life* » ne nous permet pas d'identifier la présence significative du schème « **Besoin de respect** » chez le sujet.

Par contre, les allégations de Nicolas traduisent l'importance pour lui d'être supérieur à sa sœur et qu'il souhaite obtenir un statut plus important aux yeux de sa mère. Ceci reflète donc la présence du schème de pensée « **des droits** » : « *J'étais jaloux de ma sœur. Je trouvais ça pas juste qu'elle habite avec ma mère pis que moi je ne puisse pas* », « *Je me sentais en compétition avec elle. Je voulais avoir ce qu'elle voulait* ».

Le discours de Nicolas nous permet aussi d'identifier la présence du schème « **Les enfants comme des êtres sexuels** ». En effet, les affirmations de cet adolescent exposent le fait que les enfants sont en mesure de désirer des activités sexuelles et sont accord : « *Pendant qu'on jouait, je lui ai demandé de baisser ses pantalons, pis la elle l'a fait. On s'est touché en même temps. Ca avait l'air d'y tenter.* », « *Je leur ai montré ça comme un jeu* ».

Finalement, les affirmations de Nicolas ne nous permettent pas d'identifier le schème « **Nature des dommages** » ainsi que le schème « **Incontrôlable** ».

Analyse et interprétation des résultats

Les résultats de cette recherche permettent d'identifier la présence de schèmes de pensée reliés à la délinquance sexuelle chez les adolescents agresseurs sexuels. En fait, tout au long de cette étude exploratoire, les objectifs visés étaient d'identifier les schèmes des pensées problématiques chez les adolescents agresseurs sexuels, d'identifier les ressemblances et les distinctions des schèmes de pensée reliés à la délinquance sexuelle chez les adolescents avec ceux de la population adulte et de proposer des pistes de réflexion et d'intervention relativement aux schèmes de pensée dans le traitement de l'agression sexuelle chez une clientèle adolescente.

Principaux résultats chez les adolescents agresseurs sexuels au CPLM

La présente étude exploratoire a permis d'obtenir des résultats intéressants portant sur la présence des schèmes de pensée problématiques chez les adolescents agresseurs sexuels. D'abord, la passation du questionnaire «*My life*» auprès de l'échantillon d'adolescents rencontrés démontre que peu d'entre eux ont recours au schème, «*Domage causé par les autres*». Dans l'échantillon ciblé au CPLM, les adolescents (2) présentant principalement une expérience de victimisation exhibait ce schème. Lorsque l'adolescent a recours au «*Domage causé par les autres*», cela s'illustre par le fait qu'il a l'impression que sa vie est un construit d'expériences négatives et que cela tant à se répéter en vieillissant tel que présenté dans l'étude de Mann (2004) auprès d'une échantillon d'agresseurs sexuels adultes.

Le «*Contrôle du passé*» nous semble présent chez l'ensemble des adolescents interrogés. Ce schème permet au sujet de justifier ses comportements inadéquats et de supporter ses gestes considérant que le jeune a lui-même été victime dans le passé. D'ailleurs, il est à noter que les adolescents ayant vécu un abus sexuel ou des expériences de violence semblent posséder davantage ce schème de pensée. Compte tenu de ces résultats, il nous apparaît que le mode désavantagé est présent chez les adolescents agresseurs sexuels. Toutefois, ce mode n'apparaît pas comme étant plus significatif que le mode dominant.

Trois des cinq adolescents rencontrés dans le cadre de l'étude présente le schème de «*Vengeance*» tel que décrit dans l'étude de Mann (2004). En effet, le besoin de se venger nous apparaît très préoccupant et semble se déployer sous la forme de rivalité dans la fratrie ou de jalousie en lien avec le rang occupé auprès du parent. Aussi, lorsqu'il est question de vengeance, les adolescents agresseurs sexuels semblent fréquemment associer le recours à la violence au fait de se venger.

Par la suite, trois des cinq adolescents présentent le schème relié au «*Besoin de respect*». En effet, les adolescents agresseurs sexuels interrogés s'avèrent rechercher un statut particulier et supérieur auprès des autres. Ce schème semble aussi se traduire par le désir de contrôle sur les autres. Selon notre analyse, l'expression de ce schème se présente sensiblement comme chez les adultes agresseurs sexuels d'enfants tels qu'illustrés dans l'étude de Mann (2004). Bien que cette étude exploratoire ait été réalisée auprès d'un petit échantillon, l'analyse des résultats actuels nous montre un nombre important d'adolescents présentant des schèmes déviants reliés à ce mode.

L'analyse des résultats démontre aussi la présence de schèmes de pensée problématiques reliés à la délinquance sexuelle tels que développés dans l'étude de Ward & Keenan (1999). Tout d'abord, le schème «*des droits*» nous apparaît comme le plus significatif chez les adolescents agresseurs sexuels. Ce schème se présente comme une perception importante d'être supérieur aux autres et de tout contrôler autour de soi. En comparaison avec les adultes, le schème «*des droits*» s'exprime davantage parmi les adolescents au niveau du désir d'obtenir un statut particulier auprès de son parent. Sur le plan de la sexualité, ces adolescents donnent place à leurs pulsions faisant ainsi abstraction de la notion de consentement. Ainsi, l'analyse des résultats démontre que les adolescents agresseurs sexuels favorisent la réponse à leur propre satisfaction en dépit du désir de l'autre. Malgré notre petit échantillon, nous croyons que le schème «*des droits*» est présent chez une majorité d'adolescents agresseurs et qu'il appert important de s'en préoccuper.

L'analyse des résultats de notre échantillon nous montre que le schème «*Les enfants comme des êtres sexuels*», n'apparaît pas chez tous les adolescents agresseurs sexuels. Lorsque celui-ci est présent, il s'exprime sensiblement de la même façon que chez les adultes agresseurs sexuels. Le schème «*Nature des dommages* » nous apparaît aussi peu présent chez les adolescents faisant partie de notre échantillon.

Le schème de pensée «*Le monde est dangereux*» est dénombré chez 3 adolescents sur cinq. En effet, la plupart des adolescents rencontrés expliquent davantage le choix de la victime par la proximité et lien déjà existant avec celle-ci. Toutefois, l'expression de ce schème semble se présenter sensiblement de la même manière que

chez les adultes agresseurs sexuels d'enfants lorsqu'il est présent. Finalement, peu d'adolescents ont développé le schème « *Incontrôlable* » tel que décrit par Ward & Keenan (1999). Toutefois, lorsque ce schème se présente chez les adolescents, ces derniers démontrent en plus une faible estime de soi, une faible tolérance à la frustration et une importante agressivité selon les éléments rapportés par ceux-ci et leur analyse.

Comparaison des schèmes de pensée entre les adultes agresseurs sexuels d'enfants et les adolescents agresseurs sexuels.

Les résultats obtenus chez les adolescents nous amènent à établir des comparaisons avec les résultats obtenus chez les adultes agresseurs sexuels. Plus haut, nous avons mis en évidence certaines comparaisons entre les adultes et les adolescents au plan des schèmes de pensée développés par Ward & Keenan (1999). Nous croyons qu'il est essentiel de comparer aussi les schèmes de pensée développés par Mann (2004) entre les adolescents agresseurs sexuels et les adultes ayant commis un même type de délit.

Tels que présentés dans l'étude de Mann (2004), chez les adultes, les adolescents ont présenté des réponses dans chacune des catégories de schèmes de pensée. Cela peut cependant s'expliquer par un manque de précision dans les caractéristiques des schémas développés par Mann (2004) et nous croyons qu'il importera d'en tenir compte dans une étude future.

Chez les adultes, le schème de « *Besoin de respect* » est présent chez le tiers des adultes agresseurs sexuels. Ce schème se traduit par une préoccupation importante de tout contrôler et un désir de dominer les autres. Chez les adolescents, ce schème semble

occuper une place plus importante puisqu'on le retrouve chez trois des cinq adolescents présents dans l'échantillon rencontré.

Seulement 20 % des adultes agresseurs sexuels dans l'étude de Mann(2004) présentent le schème du « *Contrôle du passé* ». Cependant, l'étude de Mann fait état d'une plus grande proportion d'adultes agresseurs sexuels d'enfants de sexe masculin par rapport à ceux agresseurs d'enfants de sexe féminin. En comparaison, chez les adolescents la majorité de l'échantillon présentent ce schème leur permettant de justifier leurs comportements sexuels déviants. Le présent projet ne nous a pas permis d'établir de distinction au plan du sexe de la victime.

Les résultats obtenus auprès de notre échantillon nous démontrent que le mode dominant est le plus présent. Selon l'étude de Mann (2004), le risque de récidive sexuelle serait directement associé au mode dominant; il nous apparait donc essentiel d'en tenir compte auprès de cette population. La même étude rapporte que le mode dominant tend à diminuer selon l'âge. Conséquemment, les adolescents agresseurs sexuels plus jeunes nous apparaissent comme étant le groupe le plus préoccupant au plan du risque de la récidive sexuelle.

Pistes d'interventions auprès des adolescents agresseurs sexuels

Les résultats obtenus au cours de cette étude donnent lieu à des pistes de réflexion et des pistes d'intervention intéressantes pouvant être amenées dans le traitement des adolescents agresseurs sexuels. Mentionnées antérieurement, les distorsions cognitives permettent de nier, justifier, minimiser et rationaliser les comportements délinquants (Abel, Becker, Cuningham-Rather, 1984). Elles permettent d'autant plus de favoriser le maintien du comportement délinquant. Les schèmes de pensée représentent une interprétation personnelle de la réalité qui exerce une influence importante sur les stratégies d'adaptation de l'individu. Les résultats obtenus au cours de l'étude nous démontrent qu'il apparaît indispensable de tenir compte des schèmes de pensée dans l'intervention auprès d'adolescents. Essentiellement, un des objectifs de l'intervention réalisée auprès de cette population devrait viser à l'aider à identifier, analyser et modifier ses pensées l'ayant mené à commettre un délit sexuel et éviter une nouvelle récurrence.

Nous considérons qu'afin de permettre à l'adolescent d'atteindre cet objectif, il est essentiel d'élaborer un plan d'intervention systémique permettant ainsi de cibler les pensées à modifier. Le plan d'intervention devrait être élaboré dès le début de l'intervention thérapeutique et révisé en cours de traitement. Le plan d'intervention doit tenir compte de la situation personnelle du jeune et de ses capacités. Afin de permettre à l'adolescent agresseur sexuel de constater son évolution, identifier ses difficultés et apporter des changements efficaces, les objectifs doivent être élaborés de façon **SMART**, c'est-à-dire être simple, mesurable, accessible, réaliste et avoir une limite dans le temps nous permettant de bien mesurer les changements. Notons que lorsque le plan d'intervention est révisé régulièrement, le jeune est amené à vivre des succès et ainsi

prendre conscience des avantages de modifier ses pensées et ses comportements ce qui, selon nous, augmente la stabilité des changements dans le temps.

L'intervention ciblée sur les schèmes de pensée

La schéma-thérapie propose au client ainsi qu'à l'intervenant de clarifier les difficultés chroniques et d'organiser les pensées de façon plus claire (Young, Klosko & Weishaar, 2003). L'approche thérapeutique réfère à des méthodes liées aux aspects cognitifs, émotionnels, comportementaux et interpersonnels (Young, Klosko & Weishaar, 2003). L'intervention doit aider le client à réinterpréter ses propres schèmes de pensée associés aux comportements sexuels abusifs (Ward, 2000) et ainsi répondre dans le contexte des adolescents agresseurs sexuels à l'objectif visé par l'intervention.

Il est conseillé d'avoir recours tout d'abord à la confrontation empathique du schème de pensées (Young, Klosko & Weishaar, 2003) en tentant d'éclairer l'adolescent sur les raisonnements qui le poussent à endoctriner ce schème, tout en le confrontant sur « *le fait que ces croyances aboutissent à des scénarios de vie dysfonctionnels que le patient devra changer* » (Young, Klosko & Weishaar, 2003). De façon concrète, dans le cadre de l'intervention auprès des adolescents agresseurs sexuels, l'intervenant met l'emphase sur les raisons qui poussent le jeune à avoir de telles croyances. Il amène le jeune à faire des liens et confronte l'adolescent au caractère inadéquat de sa croyance qui aboutit à un scénario de vie dysfonctionnelle que l'adolescent devra changer.

L'utilisation de grilles d'observation nous apparaît être un outil intéressant dans le cadre d'une intervention individuelle ou de groupe. En effet, l'auto observation permet à l'adolescent de prendre conscience des pensées et des émotions qui sont à la base de ses

comportements (Leblanc, 2002) sexuels inadéquats. Pour l'intervenant, cela lui permet d'identifier les pensées et les émotions qui conduisent aux comportements et identifier des stratégies pour les modifier. Il importe aussi de rappeler les conséquences négatives de ses gestes et de passer régulièrement de l'empathie à la mise à l'épreuve de la réalité. Notons que cela réfère aux aspects simplement cognitifs des schèmes de pensée et vise à la préparation du client vers une intervention reliée aux émotions, aux comportements et aux relations interpersonnelles. L'intervention portant sur les schèmes de pensée permettra éventuellement à l'adolescent de remplacer ses propres schèmes de pensée mal adaptés vers des pensées plus adéquates qui l'amèneront vers des comportements acceptables (Ward, 2000).

Il s'avère important de vérifier la validité du schème de pensées lié à la délinquance sexuelle et, par la suite, amener le client à reconsidérer ses arguments explicatifs de celui-ci. En effet, à cette étape de l'intervention, il apparaît important de récupérer les conceptions du client et de tenter de les référer vers d'autres sources explicatives.

Le recours à l'analyse des excès et des déficits nous apparaît comme une technique d'intervention pouvant s'avérer efficace dans le traitement des schèmes de pensée après des adolescents agresseurs sexuels. En effet, les comportements sont déterminés par les pensées, les émotions, les sensations et l'environnement; il appert donc important que l'intervention en tienne compte. L'excès représente l'élément cognitif, affectif et comportemental qu'il faut éliminer. Il s'agit du comportement à enrayer et le comportement nouveau se présente comme le déficit. Le déficit s'illustre comme

l'élément approprié qu'il faut instaurer, développer. Le processus de changement, selon cette approche d'intervention, vise à éliminer les excès et combler les déficits. Cette approche d'intervention permet de toucher à plusieurs sphères, qui peuvent être affectées par le comportement délinquant. Cette technique s'adapte plus ou moins dans le cadre d'une approche de prévention de la récidive (Leblanc et al. 2002). Cependant, dans le cadre de l'intervention auprès des adolescents agresseurs sexuels, le recours à cette technique d'intervention permet de porter un regard sur l'ensemble des sphères auxquelles les schèmes de pensée problématiques ont un impact. Dans le cadre de l'intervention thérapeutique, l'intervenant peut utiliser une situation où l'adolescent a recours à un schème de pensée et examine avec lui les arguments pour et contre ce schème. Il est à noter qu'il peut s'agir d'un exercice plutôt difficile, puisque le schéma fait partie de la réalité du jeune, lui est familier et ce dernier est convaincu de son existence. Dans le contexte d'une intervention de groupe, les participants peuvent aussi être appelés à participer à la réflexion. L'adolescent devient alors confronté à d'autres idées, se remet davantage en question et le groupe permet une approche de solution basée sur le changement de la pensée et du comportement. Également, le recours à la technique de la chaise dans la thérapie de la Gestalt (Ginger, 1995) ou encore le recours à un journal de schèmes de pensée peuvent être aussi utilisés.

Les recherches existantes sur l'intervention cognitive portant sur les schèmes de pensée suggèrent d'évaluer les avantages et les inconvénients des stratégies adaptatives auxquelles le client se réfère (Young, Klosko et Weishaar, 2003); il s'agit de reconsidérer les arguments en faveur du schéma. Pour l'intervenant, il s'agit de reprendre les idées qui sont, pour l'adolescent, preuves du schéma et l'amener à le ré-attribuer à d'autres causes

(Ibid.). Ensuite, l'intervenant amène le sujet à faire un examen de la réalité de sa pensée. Suivant cela, l'intervenant amène l'individu à acquiescer un nouveau comportement et à adopter une pensée plus réaliste et adéquate. En effet, afin d'en arriver à modifier la façon dont le sujet interprète l'environnement, il faut l'amener à envisager des hypothèses alternatives (Lafortune, 2007). Il apparaît aussi essentiel d'amener le client à modifier ses scénarios de vie récurrents liés à des postulats précoces dont le sujet perçoit plus ou moins le caractère inadéquat (Lafortune, 2007). La restructuration cognitive par le fait d'une confrontation aux distorsions cognitives de l'agresseur nous apparaît comme étant une composante primordiale dans le cadre d'un traitement pour agresseur (Vanderstukkenen, Schiza, Archer & Pham, 2005).

Selon cette approche, l'identification des schèmes de pensée problématiques permettra aux intervenants d'intervenir plus rapidement et plus précisément sur les schèmes problématiques présentés par l'adolescent. L'identification des schèmes de pensée tendra donc à augmenter l'efficacité thérapeutique ainsi que d'augmenter la probabilité de diminuer le risque de récurrence (Muschang, Rouleau & Lavallée, 2005).

Nous croyons que dans le contexte thérapeutique du CPLM, un plus grand nombre de rencontres devraient être attribuées aux aspects cognitifs permettant ainsi au jeune de mieux reconnaître le caractère inadéquat de leur schème problématique et ainsi apporter des changements. Le tout a pour objectif d'amener le jeune à éviter la récurrence.

Il a été suggéré que l'intervention portant sur les schèmes de pensée obtenait des résultats plus significatifs auprès des délinquants ayant une plus courte histoire délictuelle (Ward, 2000). En effet, les schèmes de pensée seraient moins bien intégrés chez les individus ayant commis moins de délits sur une courte période et il en

serait plus facile d'interpréter les origines et ensuite être en mesure de les modifier (Ward, 2000). En ce qui concerne l'intervention auprès des adolescents auteurs d'agression sexuelle, nous croyons que ces considérations sont importantes et qu'il apparaît donc essentiel d'inclure des activités d'intervention visant à travailler les schèmes de pensée dans le traitement de cette clientèle.

Conclusion

À la lumière des résultats, nous observons que les adolescents agresseurs sexuels présentent eux aussi des schèmes de pensée problématiques en lien avec la délinquance sexuelle et que ceux-ci peuvent s'inscrire tant dans la description établie par Ward et Keenan (1999) que celle de Mann (2004). Cependant, comme il s'agit d'une population présentant des caractéristiques quelque peu différentes des adultes, il nous a été possible de noter certaines distinctions dans la manifestation de ceux-ci. Les données au cours de cette étude exploratoire donnent aussi lieu à des pistes d'intervention et soulignent l'importance d'intervenir sur cette dimension.

Comme il s'agit d'un projet embryonnaire, certaines limites sont à considérer concernant les résultats obtenus dans l'étude. Tout d'abord, une limite concerne la taille de notre échantillon (n=5); nous croyons qu'un plus grand nombre de participants permettrait d'élaborer un portrait plus significatif des schèmes de pensée chez les adolescents agresseurs sexuels. Aussi, au cours de l'étude, nous avons réduit notre échantillon aux délits intrafamiliaux compte tenu du milieu de stage qui présentait une plus forte proportion de sujets ayant commis ce type de délits. Selon nous, il serait intéressant de considérer aussi les adolescents ayant commis d'autres types de délits sexuels permettant ainsi d'obtenir un portrait général des schèmes de pensée chez cette population de délinquant. Par ailleurs, cela nous permettrait de déterminer s'il existe des différences spécifiques selon le type d'agresseurs en ce qui concerne les schèmes de pensée. Certaines limites au plan méthodologique nous apparaissent aussi évidentes. Tout d'abord, le recours à un entretien occasionne certains biais à l'étude tels que les erreurs du répondant ou les altérations intentionnelles (Vallerand & Hess, 2000). Ensuite, la

traduction de l'instrument n'a pas été validée, ce qui occasionne une certaine marge d'erreur dans la justesse de l'instrument nous permettant de comparer spécifiquement les résultats tels que présentés dans leurs versions originales auprès des adultes. Dans une étude future, il serait donc intéressant de procéder à la traduction des instruments selon les règles établies.

La principale force de cette étude consiste dans le fait qu'il s'agit d'un premier pas portant sur la manifestation des schèmes de pensée reliés à la délinquance sexuelle chez les adolescents. Cette recherche nous a permis de considérer que la population adolescente présentait elle aussi des schèmes de pensée reliés à la délinquance sexuelle et qu'il s'avère donc primordial de s'y intéresser compte tenu de leurs influences dans toutes les étapes du passage à l'acte sexuel.

En tant que future criminologue, nous croyons que cette étude nous a permis de prendre davantage conscience de l'importance des schèmes de pensées reliés à la délinquance sexuelle chez cette population. Nous considérons que dans nos futures interventions il serait important d'explorer de façon plus systématique les schèmes de pensées chez cette population, nous permettant ainsi d'élaborer des pistes d'interventions efficaces auprès de cette clientèle.

Bien qu'il s'agisse d'une première étude exploratoire, nous croyons que les résultats obtenus permettront de sensibiliser davantage les intervenants du CPLM à cette dimension. Nous croyons que l'utilisation systématique de la grille développée au cours de l'étude permettrait de mieux cibler les interventions en ce qui concerne la sphère cognitive, d'y accorder une place plus importante, et d'évaluer les acquis de chacun des adolescents en cours de traitement.

Enfin, il serait important d'effectuer, à l'avenir, une étude permettant de valider les présentes données et d'explorer la manifestation des schèmes de pensée déviants chez les adolescents ayant commis une autre forme de délit sexuel. Nous croyons aussi qu'il sera essentiel de s'intéresser aux programmes de traitements actuels et de réfléchir éventuellement sur d'autres pistes d'intervention permettant d'agir sur les schèmes de pensée dans la population adolescente.

Bibliographie

- Abel, G. G., & Becker, J., Cunningham-Rathner, J. (1984). Complications Consent and cognitions in sex between children and adults. International Journal of Law and Psychiatry, 7, 89-103.
- Abel, G. G., & Rouleau, J. L. (1990). The nature and extent of sexual assault. In Marshall, W. L., Laws, D. R., Barbaree, H. E. (Eds.). Handbook of Sexual Assault: Issues, Theory and Treatment of Offenders. New-York : Plenum Press.
- Aubut, J. & Coll. (1993). Les agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement, La Chenelière , (Ed).
- Augoustinos, M., & Walker, I. (1995). Social cognition: An integrated introduction. London: Sage.
- Barbaree, H. E., & Marshall, W. L. (2005). The Juvenile Sex Offender. New-York: Guilford.
- Barbaree, H. E., & Marshall, W.L., & Hudson, S. M. (Eds). (1993). The Juvenile Sex Offender. New-York : Guilford Press
- Barriga, A. Q., Landau, J. R., Liao, A. K., & Gibbs, J. C. (2000). Cognitive distortion and problem behaviours in adolescents. Criminal Justice and Behaviour, 27, 1, 36-56.
- Beauchemin, A., & Tardif, M. (2005) L'influence de l'adaptation psychosociale chez les adolescents ayant commis ou non des abus sexuels dans l'expression de leur sexualité, CIFAS, 11, 181-193.
- Beech, A.R., Parrett, N., Ward, T., & Fisher, D. (2007). Assessing Female Sexual Offenders Motivations and Cognitions: An Exploratory Study. Soumis pour publication.
- Beck, A. T. (1963). Thinking and depression: Idiosyncratic content and cognitive distortions. Archives of General Psychiatry, 9, 324-333.
- Boissoneault, C., & Cloutier, R. (1990). Les adolescents délinquants sexuels, Centre de recherche sur les services communautaires, Bibliothèque nationale du Québec: Université Laval.
- Bonta, J., & Andrews, D.A. (2007). Modèle d'évaluation de la réadaptation des délinquants fondé sur des principes du risque, du besoin et de la réceptivité, Recherche sur les questions correctionnelles, rapport pour spécialistes, Ottawa : Sécurité publique du Canada

- Boyes, M. C., & Chandler, M. (1992). Cognitive development, epistemic doubt, and identity formation in adolescence. Journal of Youth and Adolescence, 21, 3, 277-304.
- Bumby, K. M. (1996). Assessing the cognitive distortions of child molesters and rapists: Development and validation of the MOLEST and RAPE scales. Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 8, 37-54.
- Burton, L. (2000). Were adolescent sexual offenders children with sexual behaviour problems?, Sexual abuse: A Journal of Research and Treatment, 12, 1, 37- 48.
- Centre jeunesse de la Montérégie. (2007). Devenir responsable dans sa communauté; programme d'intervention en délinquance : Module jeunes agresseurs sexuels. Québec :Bibliothèque nationale du Québec.
- Centre de psychiatrie légale de Montréal. (2007). Programme pour adolescents agresseurs sexuels, document d'information. Programme d'évaluation et de traitement des adolescents agresseurs sexuels. 23p.
- Centre de psychiatrie légale de Montréal (1996). Programme pour adolescents agresseurs sexuels.
- Cottraux, J. (2006). Les thérapies comportementales et cognitives. Liège: Masson.
- Dozois, J. (1994). Adolescent et agresseur sexuel: Bilan d'une recherche. Criminologie, 27, 2, 71-84.
- Drieschner, K., & Lange, A. (1999). A review of cognitive factors in the etiology of rape : Theories, empirical studies, and implications, Clinical Psychology Review, 19, 55-77.
- Ertl, M. A., & McNamara, J. R. (1997). Treatment of juvenile sex offenders: A review of the litterature. Child and Adolescent Social Work Journal, 14, 3, 199-221.
- Finkelhor, D. (1984). Child sexual abuse: New theory and research. New-York: The free Press.
- Fiske, S. T., & Taylor, S. E. (1991). Social cognition, Maidenhead, UK: MacGraw-Hill International.
- Ginger, S. (1995). La Gestalt : L'art du contact. Belgique : Marabout, 284 p.
- Granger, L., & Chevel, A. (1999). L'évaluation de la dangerosité. Brunel, L. (Ed.). L'expertise psycho légale : Balises méthodologiques et déontologiques, Montréal: Presses de l'université du Québec, 207-228.

- Hodgson, S. (2009). Méta-analyse de l'efficacité du traitement des délinquants sexuels : risque, besoin et réceptivité. Sécurité Publique du Canada, 35 p.
- Ingram, R. E., & Kendall, P. C. (1986). Cognitive clinical psychology: Implications of an information processing perspective. In Ingram, R. E. (ed) Information Processing Approaches to Clinical Psychology: Personality, psychopathology and psychotherapy series, San Diego: Academic Press, 4-22.
- Jacob, M., Mckibben, A., & Proulx, J. (1993). Étude descriptive d'une population d'adolescents agresseurs sexuels, Criminologie, 26,1, 133-163.
- Johnston, L., & Ward, T. (1996). Social cognition and sexual offending: A theoretical framework. Sexual Abuse: A journal of Research and Treatment, 8, 1, 55-80.
- Keenann, T., & Ward, T. (2000). A theory of mind Perspective on cognitive, affective and intimacy deficits in child sexual offenders, Sexual abuse: A journal of Research and Treatment, 12, 1.
- Kennedy, S. M. (2000). La réceptivité au traitement : Réduire la récidive par des traitements plus efficaces. In : Compendium 2000 des programmes correctionnels, Chapitre 5, Service correctionnel du Canada, 33-40.
- Lafortune, D. (2007) Théories de l'intervention en criminologie, Université de Montréal, Notes de cours.
- Laforest, S., & Paradis, R. (1990). Adolescents et délinquance sexuelle. Criminologie, 23.1, 95-116.
- Lagueux, F., & Tourigny, M. (1999). État des connaissances au sujet des agresseurs sexuels adolescents, Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux.
- Latimer, J. (2005). Thérapie systémique en guise de réponse à la délinquance juvénile grave. In : Juste recherche, No.12, ministère de la justice, Canada.
- Leblanc, M. (2002). Intervenir autrement : un modèle différentiel pour les adolescents en difficultés, Boucherville : Gaëtan Morin.
- Lévesque, V. (2001). Les adolescents auteurs d'agression sexuelle envers les enfants au CJM entre 93 et 98: Rétrospective et prospective, Mémoire de maîtrise en criminologie, Faculté des études supérieures : Université de Montréal, 136 p.
- Mann, R.E. (2004). An investigation of the nature, content, and influence of schemas in sexual offending. Unpublished thesis. University of Leicester, England.

- Mann, R. E., & Beech, A. R. (2003). Cognitive distortions, schemas, and implicit theories, (135-153). In Ward, T., Laws, R. T. et Hudson, S. M. Sexual deviance: Issues and controversies, Hudson (Eds), 372 p.
- Marshall, W. L., & Barbaree, H. E. (1990). An integrated theory of the etiology of sexual offending. In W. L. Marshall, Laws, D. R., Barbaree, H. E. (Eds.) Handbook of Sexual Assault: Issues, Theory and Treatment of Offenders. New-York: Plenum Press.
- Marshall, W. L. & Barbaree, H. E. (Eds.) (2006). The juvenile Sex offender, New-York: The Guilford Press.
- McCrary, F., Kaufman, K., Vasey, M. W., Barriga, A. Q., Devlin, R. S., & Gibbs, J. C. (2008). It's all about me: A brief report of incarcerated adolescent sex offender generic and sex specific cognitive distortion. Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 20, 3, 261-271.
- McFall, R. M. (1990). The enhancement of social skills: An information processing analysis. In Marshall W. L., Laws, D. R. et Barbaree, H. E. (Eds), Handbook of sexual Assault: Issues, Theories and the Treatment of the Offender. New-York : Plenum.
- McGrath, R. J. (2004). Conducting sexual offender risk assessments. The second international conference Towards a safer society. Edinbourg, Scotland, September 2004.
- McKibben, A. (2004). L'intervention auprès des familles : des enjeux particuliers, Bulletin d'Informations de l'Action Enfance Maltraitée, 60.
- McKibben, A., & Jacob, M. (1993). Les adolescents. In : J. Aubut et Coll (Éd.), Les agresseurs sexuels, Théorie, évaluation et traitement, Montréal : La Chenelière.
- McKibben, A., Aubut, J. & Dasylyva. (1994) Grille d'évaluation et de minimisation chez les agresseurs sexuels, Document de travail. Adaptation de Tardif (2004) grille d'évaluation et de minimisation chez les adolescents agresseurs sexuels.
- McMurrin, M., & McGuire, J. (2005). Social problem solving and offending, England: Wiley et fils.
- Milner, R. J., & Webster, S. D. (2005). Identifying schemas in child molesters, rapist and violent offenders, Sexual abuse: A Journal of Research and Treatment, 17, 1, 425-439.
- Miller, W. R. & Rollnick, S. (1991). Motivational interviewing : Preparing people to change addictive behavior. New-York : The Guilford Press.
- Ministère de la Santé Publique. (2004). Statistiques 2002 sur les agressions sexuelles au Québec, Québec : Gouvernement du Québec.

- Murphy, W. D. (1990). Assessment and modification of cognitive distortions in sex offenders. In W.L., Marshall, D. R., Barbaree, H. E. (Eds.). Handbook of Sexual Assault: Issues, Theory and Treatment of Offenders. New-York: Plenum Press.
- Muschang, V., Rouleau, J., & Lavallée, K. (2005). Analyse en composantes principales de l'échelle cognitive de Bumby, CIFAS, 263-273.
- Nathan, P., & Ward, T. (2001). Females who sexually abuse children: Assessment and Treatment issues. Psychiatry, Psychology and Law, 8, 44-55.
- Parks, G. A., & Bard, D. E. (2006). Risk factors for adolescent Sex Offenders recidivism Evaluation of Predictive Factors and comparison of three groups based upon victim type. Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 18, 319-342.
- Pervan, S., & Hunter, M. (2007). Cognitive distortions and social self-esteem in sexual offenders, Applied Psychology in Criminal Justice, 3, 76-91.
- Pham, T.H & al. (2006). L'évaluation diagnostique des agresseurs sexuels, Belgique :Mardaga.
- Prentky, R. & Rightland, S. (2003). Juvenile sex offender assesment protocol II (J-SOAP II), Office of the justice and delinquency prevention's juvenile justice, 1-29.
- Procheska, J.O. & Diclemente, C.C. (1986). Toward a comprehensive model of change. In. Preparing people to change addictive behavior, W.R Miller & Rollnick, S. (Eds.) New-York : The Guilford Press.
- Proulx, J. & Lussier, J. (2001). La prédiction de la récidive chez les agresseurs sexuels, Criminologie, 34, 9-29 p.
- Rasmussen, L. A. (1999). Factors related to recidivism among juvenile sexual offenders, Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 11, 1, 69-85.
- Samenhow, S.E. (1984). Inside the criminal mind. New York: The Free Press.
- Segal, Z.V., & Stermac, I. E. (1990). The role of cognition in sexual assault. In W.L. Marshall, D. R. laws, H.E. Barbaree (Eds.), Handbook of sexual assault: Issues, Theories and Treatment of the Offender (161-172). New-York: Plenum Press.
- Schram, D.D., Milloy, C.D., & Rowe, W.E. (1991). Juvenile Sex Offenders: A Follow Up Study of Reoffense Behavior. Olympia, WA: Washington State Institute for Public Policy, Urban Policy Research and Cambie Group International.

- Smallbone, W.S. (2006). Social and psychological factors in the development of and sexual deviance. In. Marshall, W.L, Laws, D. R., Barbaree, H. E (Eds), Handbook of sexual assault: Issues, Theories and the Treatment of the Offender. (105-121). New-York: Plenum.
- Stermac, L. E., & Segal, Z. V. (1990). Adult sexual contact with children: An examination of cognitive factors. Behavior Therapy, 20. 573-585.
- Université de Montréal. (1995). Code de déontologie des étudiants et étudiantes en criminologie de l'université de Montréal.
- Université de Montréal. (2007). Cahier du stagiaire de maîtrise en criminologie, Document de travail.
- Vallerand, R.J., & Hess, U. (2000). Méthodes de recherche en psychologie. Boucherville : Gaëtan Morin.
- Vanderstukken, O., Schiza, G., Archer, E., & Pham, T. (2005). Évaluation des distorsions cognitives chez des agresseurs sexuels auprès d'une population française. CIFAS, 17, 275-293.
- Ward, T. (2000). Sexual offender's cognitive distortions as implicit theories. Aggression and Violent Behaviour, 5, 491-507.
- Ward, T., & Hudson, S. (1998). A model of relapse process in sexual offenders. Journal of Interpersonal Violence, 700-725.
- Ward, T., Hudson, S. T., & Johnson, L. (1997). Cognitive distortions in sex offenders: An integrative review. Clinical Psychology Review, 17, 5, 479-507.
- Ward, T., Hudson, S. M., & Marshall, W. L. (1995). Cognitive distortions and affective deficits in sex offenders: A cognitive deconstructionist interpretation. Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 7, 1, 67-83.
- Ward, T., Hudson, S., Johnston, L., & Marshall, W.L. (1997). Cognitive distortions in sex offenders: An integrative review. Clinical Psychology Review, 17, 5, 479-507.
- Ward, T., Laws, R. D., & Hudson, M. S. (2003). Sexual Deviance: Issues and Controversies, Ward.T. (Ed), Sage publications.
- Ward, T., & Keenan, T. (1999). Child molester implicit theories, Journal of Interpersonal Violence, 14, 821-838.
- Ward, T., & Siegerst, R. (2002). Toward a comprehensive theory of child sexual abuse: A theory knitting perspective. Psychology, Crime and Law, 8, 319-351.

Young, J. E., Klosko, J. S., & Weishaar, N. E. (2003). *A Practitioners Guide*. Guilford Press.

Zakireh, B., Ronis, S.T., & Knight, R.A. (2008). Individual beliefs, attitudes, and victimization histories of male juvenile sexual offenders. Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 20, 3, 323-351.

ANNEXE A

Grille d'entretien traduite.

Beech, A.R., Parrett, N., Ward, T., Fisher, D. (2007). Assessing Female Sexual Offenders Motivations and Cognitions: An Exploratory Study. Soumis pour Publication.

1. Phase prédélictuelle

Décris-moi comment ça se passait dans ta vie durant la période où les abus ont commencé? Dans ta vie personnelle, dans tes relations avec les autres, à l'école, dans tes loisirs, etc. ?

- Décris-moi comment étaient tes relations avec les autres à cette période : amis, parents, éducateurs, professeurs, etc.
- Quelles étaient tes difficultés à entrer en relation avec les autres?
- Pourquoi ces difficultés?
- Comment voyais-tu les rapports avec les jeunes de ton âge?
- Comment voyais-tu tes relations avec les filles ?
- Comment te sentais-tu envers les autres?
- Qu'est-ce que tu faisais pour gérer tes difficultés?

2. Phase délictuelle

On va retourner ensemble à la journée où les abus se sont produits. Décris-moi comment se passait ta journée du moment où tu t'es levé le matin jusqu'à la période de la journée suivant les abus.

- As-tu eu des pensées envers la victime? Que se passait-il à ce moment précis?
- Comment expliquais-tu ces pensées? Quel sens donnais-tu à cela?
- Décris-moi à quel moment tu as eu envie d'avoir du sexe avec la victime.
- À quoi pensais-tu dans ta tête au plan de la sexualité

- Lorsque tu as eu l'idée d'avoir du sexe avec la victime, comment te sentais-tu? Peux-tu me donner des exemples?
- Selon toi, qu'est-ce qui fait en sorte que ces pensées sexuelles surviennent, persistent, te donnent le goût d'aller plus loin?
- Comment tu t'y es pris pour gérer ces idées dans ta tête?
- Si tu retournes à ce moment précis, comment te percevais-tu? (Positivement négativement)
- Qu'est-ce que tu t'es dit pour te permettre d'aller plus loin?
- Qu'est-ce qui s'est passé entre le moment où tu as pensé à avoir des contacts sexuels et le moment où tu l'as fait?
- Qu'est-ce que tu te disais pour te permettre de continuer?
- Comment te sentais-tu lorsque tu avais du sexe avec la victime?
- Pourquoi cette personne-là plutôt qu'une autre?
- Comment tu t'es organisé pour avoir accès à la victime?
- Est-ce que la victime t'a démontré des signes qu'elle voulait avoir du sexe avec toi?
- Qu'est-ce qu'elle a fait? Dit?
- Comment te sentais-tu? Comment te voyais-tu?
- Comment la victime réagissait juste avant que les abus aient lieu?
- Quels sont les gestes que tu as posés sur la victime?
- Quels sont les gestes que la victime t'a posés?
- Durant les abus, comment voyais-tu ta victime?
- Que penses-tu que la victime pensait au moment où vous avez eu des contacts sexuels ensemble? Comment vivait-elle cette situation?
- Comment te sentais-tu à ce moment? Que se passait-il dans ta tête?
- Comment te sentais-tu après la situation d'abus

3. Phase postdélictuelle

Décris-moi comment te sentais-tu dans la période après les abus. (Pensées et émotions)

- Après les abus, quelles étaient tes pensées?
- Comment percevais-tu la victime après la situation d'abus?
- Comment agissais-tu envers la victime après les abus?
- Que se passait-il dans ta vie après la situation d'abus?
- Comment te percevais-tu après cette période?
- Selon toi, quel rôle la victime a-t-elle eu dans le fait que tu aies des contacts sexuels avec elle?
- Comment t'expliques-tu que cela a continué?
- Selon toi, quelle était la gravité de tes gestes?
- As-tu l'impression que d'autres personnes pourraient être responsables ou en partie responsables du fait que tu aies commis des abus sexuels?
- Selon toi, quels ont été les impacts pour la victime? Pourrais-tu me donner des exemples?
- Lorsque tu regardes en arrière, quel sens donnes-tu à ces gestes?
- Selon toi, pourquoi as-tu commis des abus?

ANNEXE B

Mann, R (2004) An investigation of the nature, content, and influence of schemas in sexual offending, Rapport de these, Université de Leicester.

Centre de psychiatrie légale de Montréal

Les schèmes de pensée chez les adolescents auteurs d'abus sexuels.

Nom:

Date de naissance:

Statut légal :

Instructions

Lis chaque phrase du questionnaire. Chaque énoncé représente une croyance ou une expérience que des gens ont vécue dans leur vie. Pour chacun des énoncés, encerle le numéro qui ressemble le plus à ce que tu as vécu dans ta vie ou à ce que tu penses.

Échelle des réponses

5 Me concerne totalement

4 Me concerne beaucoup

3 Me concerne

2 Me concerne un peu

1 Ne me concerne pas du tout

1. Lorsque les autres me font du mal, ils méritent d'être punis	5	4	3	2	1
2. Lorsque j'ai fait de mauvaises choses, c'était pour évacuer mes problèmes du passé	5	4	3	2	1
3. Je veux montrer aux autres que je suis plus fort qu'ils pensent	5	4	3	2	1
4. Les autres ne comprennent pas comment je me sens dans la vie	5	4	3	2	1
5. J'aimerais être une personne célèbre	5	4	3	2	1
6. Lorsque les gens ne me respectent pas, j'ai besoin de leur montrer qu'ils ont tort	5	4	3	2	1
7. J'ai eu plus de douleurs et de pertes dans ma vie que la plupart des gens	5	4	3	2	1

8. J'aime lorsque les gens font ce que je leur dis de faire	5	4	3	2	1
9. Dans ma vie, j'ai souvent ressenti le besoin de parler de mes problèmes, mais je n'en ai jamais eu l'opportunité	5	4	3	2	1
10. Les gens qui me menacent doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas me faire cela à moi	5	4	3	2	1
11. Parfois, la violence est l'unique façon de régler situation	5	4	3	2	1
12. Dans la vie, je n'ai pas eu ce que je mérite	5	4	3	2	1
13. Dans ma vie, je n'ai jamais reçu d'aide	5	4	3	2	1
14. Dans ma vie, je n'ai jamais eu l'impression d'avoir du pouvoir	5	4	3	2	1
15. Les mauvaises choses que j'ai faites dans ma vie sont à cause des mauvaises choses qui me sont arrivées dans le passé	5	4	3	2	1
16. J'aimerais avoir plus souvent le dernier mot	5	4	3	2	1
17. Les gens ont souvent essayé de me trahir dans ma vie	5	4	3	2	1
18. Il y a des gens dans ma vie de qui j'ai envie de me venger	5	4	3	2	1
19. À l'occasion, j'ai fait de mauvaises choses en raison de mes problèmes émotionnels	5	4	3	2	1
20. Je suis capable de faire changer les idées des gens	5	4	3	2	1
21. J'ai des problèmes dans ma vie à cause des choses qui me sont arrivées dans ma vie	5	4	3	2	1
22. Les mauvaises choses m'arrivent toujours	5	4	3	2	1
23. Quelques fois, je me sens détaché de moi-même comme si, je ne suis pas en contrôle de moi-même.	5	4	3	2	1
24. Je veux avoir l'air d'un dur aux yeux des autres	5	4	3	2	1
25. Certaines personnes à qui j'ai fait du tort le méritaient	5	4	3	2	1
26. Dans la vie, je n'accepte pas un refus	5	4	3	2	1
27. Je pense que je devrais avoir du sexe quand ça me tente	5	4	3	2	1
28. Les filles sont principalement responsables de la douleur que j'ai vécue dans ma vie	5	4	3	2	1
29. J'aimerais être un héros	5	4	3	2	1
30. C'est différent pour moi lorsque j'obtiens ce que je désire	5	4	3	2	1
31. Les gens de mon entourage me font sentir comme une personne différente et inadéquate	5	4	3	2	1
32. Lorsque je suis en colère, je veux me venger sur les autres	5	4	3	2	1

